



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE SAVATE BOXE FRANÇAISE
& DISCIPLINES ASSOCIÉES**

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE ANNUELLE

26 JUIN 2022 - Ile de Ré

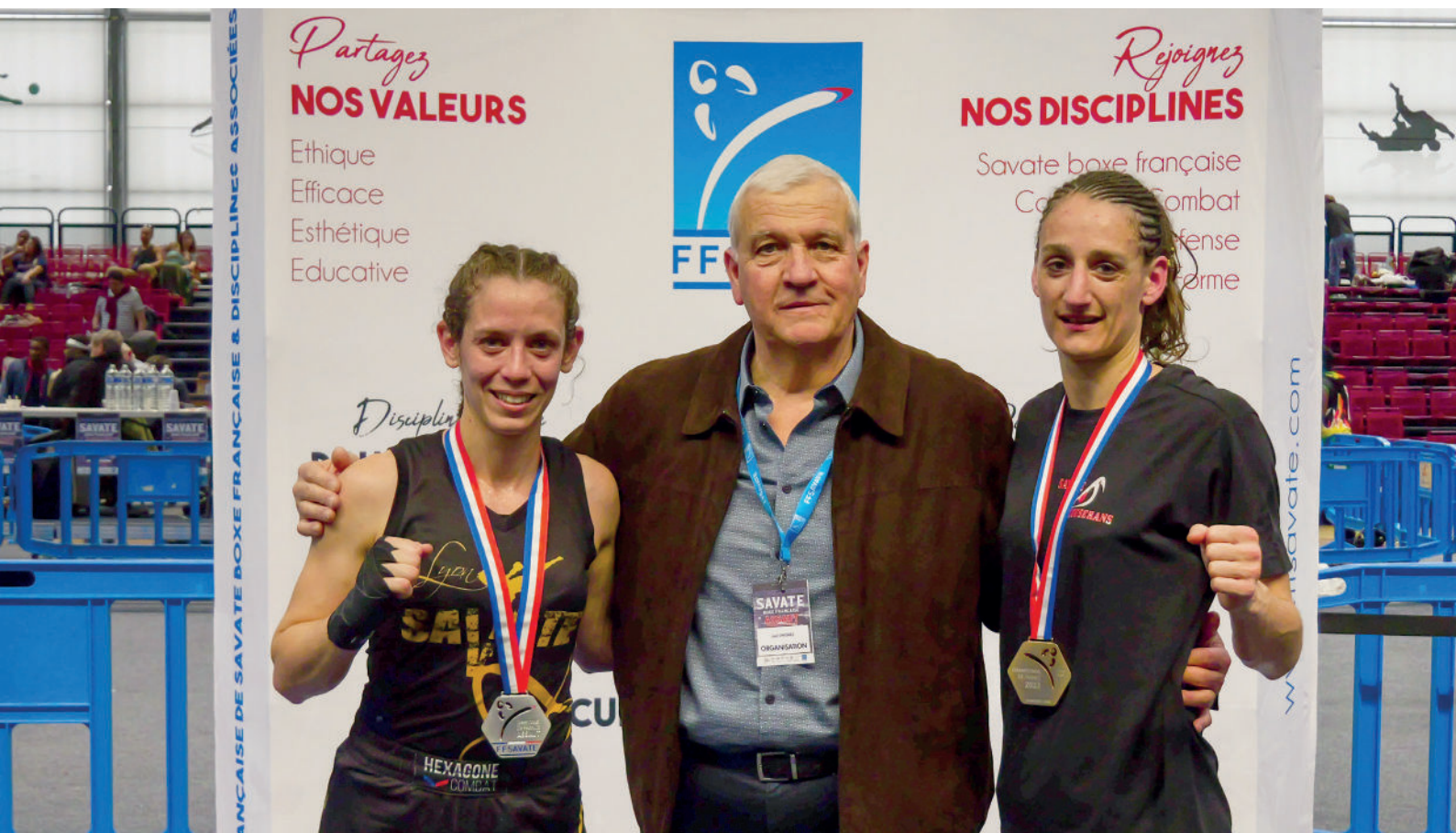
www.ffsavate.com

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT	P.3
RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRETAIRE GENERAL	P.6
COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS NATIONALES	P.10
COMPTE RENDU DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	P.35
RAPPORT DE GESTION pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	P.48
ANNEXES	



RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Avant de vous présenter certains moments qui me semblent les plus importants de la saison écoulée, je vous propose de marquer quelques instants de recueillement pour rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée générale 2021, qui ont marqué l'histoire de notre fédération, et qui resteront pour toujours gravés dans nos mémoires, je pense bien évidemment et tout particulièrement à Serge CACCIATORE.

A celles et ceux qui nous rejoignent aujourd'hui pour notre Assemblée Générale ordinaire 2022, merci de votre présence. Nous vous souhaitons bienvenue à l'Île de Ré, au Village de Séjours Vacances de notre partenaire Touristra CT Vacances, où nous sommes, déjà pour certains, réunis depuis hier samedi pour participer à notre séminaire des élus. Tous les présidents des Ligues, des comités départementaux, tous les CTL, tous les membres de la direction technique nationale (CTS), tous les responsables des commissions nationales, tous les membres du personnel fédéral et tous les élus du comité directeur exécutif de la fédération ont été invités à ce séminaire, je remercie ceux qui se sont déplacés pour y participer, il nous a semblé important d'organiser ce séminaire, suite à ces 2 années de pandémie.

Les 2 années, que nous venons de passer, 2020 et 2021, ont été sans précédent, mais nous avons su rebondir. Une association, une fédération n'existe pas pour elle-même mais pour mener des missions pour le bien commun de ses membres.

Pour rappel, les aides financières apportées par la fédération à ses membres représentent le premier et principal bien commun.

Ce sont celles accordées :

- à tous les licenciés fidèles de la dernière saison (50% de réduction sur la prise de licence saison 2021/2022)
- à tous les club fidèles de la dernière saison (réaffiliation gratuite pour la saison 2021/2022)
- le maintien de l'aide annuelle aux ligues (110 000€) et aux comités départementaux (55 000€)
- et aussi une aide exceptionnelle supplémentaire pour les ligues et les comités départementaux (72300€)

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur les finances fédérales, que vous pouvez consulter, plus précisément si vous le souhaitez, dans le rapport de gestion du trésorier. Merci à Gilles LE DUGOU, notre trésorier. J'en profite pour remercier aussi Gisèle, notre comptable qui fait un travail remarquable !

Sur le sujet des aides, autres que financières, je dois également remercier les salariés des différents services de la fédération : Virginie, Angélique, Franck, Sébastien, Armelle qui ont accompagné les clubs. Et plus particulièrement Guillaume pour le déploiement du Pass'Sport avec certaines autres personnes (élus, et autres bénévoles) qui ont également aidés à l'accompagnement pour l'aide à la réalisation des dossiers de l'ANS des clubs, comités départementaux et ligues.

Le second bien commun, il n'est pas des moindres, est mon enchantement d'avoir eu la possibilité, à nouveau cette saison, de proposer à tous les athlètes sélectionnés de participer à nos divers et grands championnats nationaux :

- * championnat de France «Assaut 2021» Adultes, masculin et féminin, à Paris.
- * finales du championnat de France «Combat 2022», masculin et féminin, à Boulogne sur Mer,
- * championnat de France «Assaut 2022» Adultes, masculin et féminin, à la Halle Carpentier de Paris,
- * championnat de France «Jeunes 2022», masculin et féminin, à l'institut du Judo de Paris,

Je tiens à ce propos à remercier tous les autres organisateurs qui ont œuvré à organiser les autres diverses compétitions du calendrier national, en tournoi et/ou en finales.

Suite aux championnats nationaux, les comités de sélection ont pu et dû sélectionner les membres des équipes de France afin que les athlètes identifiés puissent participer aux compétitions internationales, Europe et Monde. Nous souhaitons à tous nos savateurs français de monter sur la plus haute marche de ces différents podiums.

Bon courage et bonne chance à eux !

Les rapports d'activités de chaque commission fédérale, sont entre vos mains. Ils démontrent bien la richesse et la densité de certaines actions menées au bénéfice de notre SAVATE boxe française et de ses disciplines associées. Tout ce travail a été exécuté en étroite collaboration par les élus des instances dirigeantes, les salariés, les membres des commissions nationales et les cadres fédéraux et nationaux, je les en remercie vivement.

En l'absence actuelle de DTN, je remercie tous les cadres d'État (CTS) qui ont individuellement réalisé le compte-rendu de leurs missions afin de vous présenter le compte-rendu global de la direction technique nationale.

Je vous souhaite une bonne lecture de ces documents.

Merci encore de votre confiance.

JOËL DHUMEZ – PRÉSIDENT

*«Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès,
travailler ensemble est la réussite».*

Henry Ford - Homme d'affaire, Industriel (1863- 1947)



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Bonjour
et bienvenue à notre assemblée générale ,

Quel plaisir de retrouver une vie sportive avec la reprise des compétitions suite à cet arrêt imposé par la pandémie !

L'après COVID était source de questions multiples ; reprise effective des clubs , nombre de licenciés(es), renouvellement des licences, participation aux compétitions, reconduction des formations, des stages, position des instances institutionnelles et étatique, etc ...

La Fédération a tout mis en œuvre pour relancer ses activités et ce dans tous les domaines.

Le remboursement des affiliations de la saison 2020/2021 ainsi que la remise de 50 % sur les renouvellements de licences (2020/2021) pour 2021/2022 sont quelques témoins de l'engagement de la Fédération près de ses instances : clubs, comités départementaux et ligues, dans l'intérêt de la discipline, de ses licenciés(es), des athlètes et des bénévoles.

Je porte une importance capitale aux acteurs de terrain qui réalisent un énorme travail , parfois dans l'ombre et qui sont indispensables à la vie sportive. Comme d'autres élus , je reste à leur écoute lors des compétitions , stages, formations et autres réunions. Ces discussions font l'objet très souvent de points d'amélioration menés par la Fédération.

Les travaux menés par les commissions sont très importants, ils concourent au développement et à la pérennisation de nos disciplines.

L'implication des membres du Bureau Fédéral , du Comité Directeur permet de réaliser un travail assidu et sérieux qui a pour seul objectif de servir l'intérêt général de la FFSBF et DA . Lors de ces réunions chaque acteur s'exprime , échange , présente ses travaux et propose ses projets.

Le bilan d'activités regroupe l'ensemble des comptes rendus des commissions nationales. Les documents présentés sont une synthèse des travaux réalisés tout au long de la saison sportive.

LE PERSONNEL FÉDÉRAL :

Départ de Laura CHAMBROY, Assistante administrative en charge de l'accueil, du standard et de la boutique.
La Fédération s'est dotée de matériel vidéo et photo afin que le service communication puisse couvrir les événements majeurs de la saison sportive. Deux personnes sont en charge de ces nouvelles missions : Angélique MICHAUD et Sébastien AREVALO.

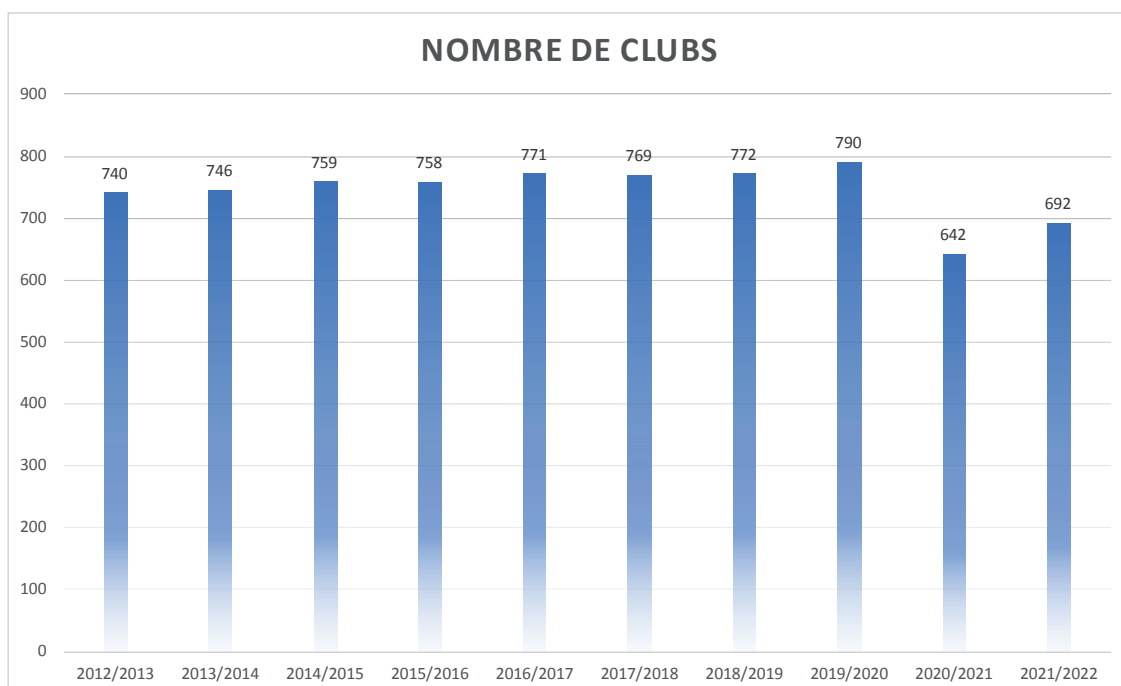
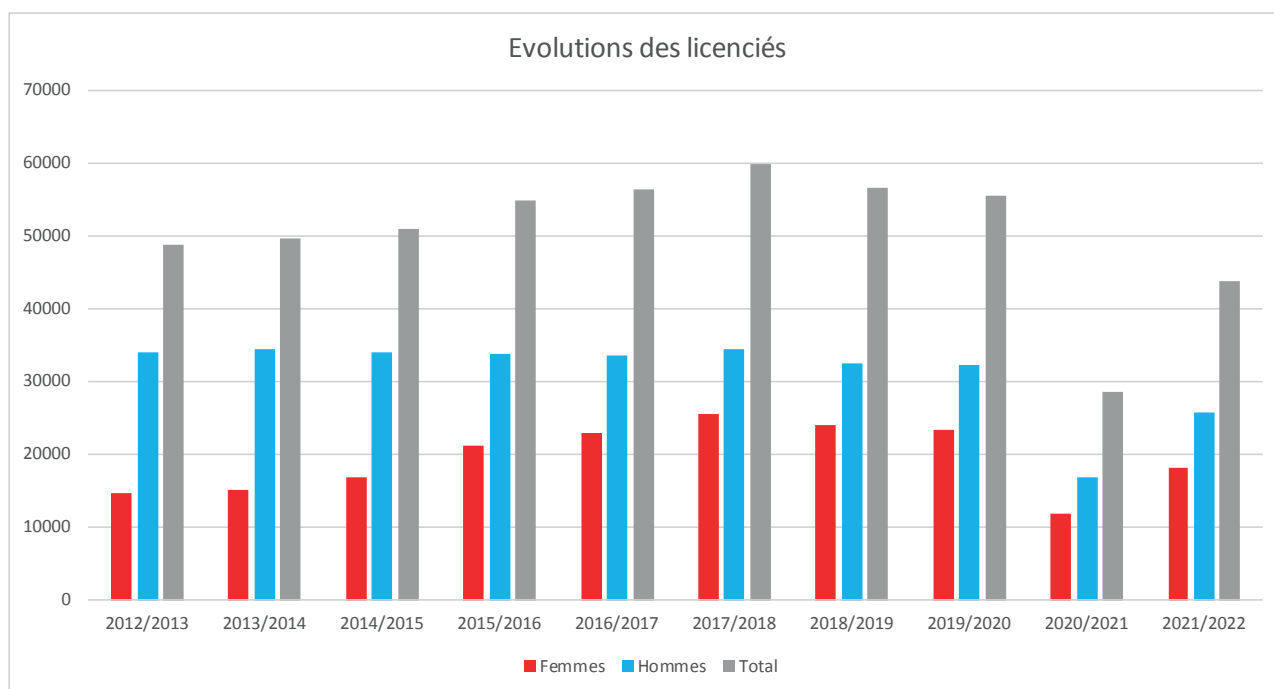
LES RÉUNIONS FÉDÉRALES :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉUNIONS FÉDÉRALES STATUTAIRES SAISON 2021-2022			
Réunions du Bureau Fédéral		Réunions du Comité Directeur	
DATES	LIEUX	DATES	LIEUX
26.11.2021	LOVERVAL	18.09.2021	PARIS
14.01.2022	PARIS	11.12.2021	VISIOCONFÉRENCE
05.03.2022	PARIS	05.02.2022	PARIS
29.04.2022	VISIOCONFÉRENCE	26.03.2022	BOULOGNE SUR MER
17.06.2022	PARIS	13.05.2022	PARIS
		24.06.2022	ILE DE RÉ
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CNCCB SAMEDI 18 JUIN 2022			
SÉMINAIRE DES ÉLUS - SAMEDI 25 JUIN 2022 - ILE DE RÉ			
ASSEMBLÉE FÉDÉRALE ANNUELLE - DIMANCHE 26 JUIN 2022 - ILE DE RÉ			

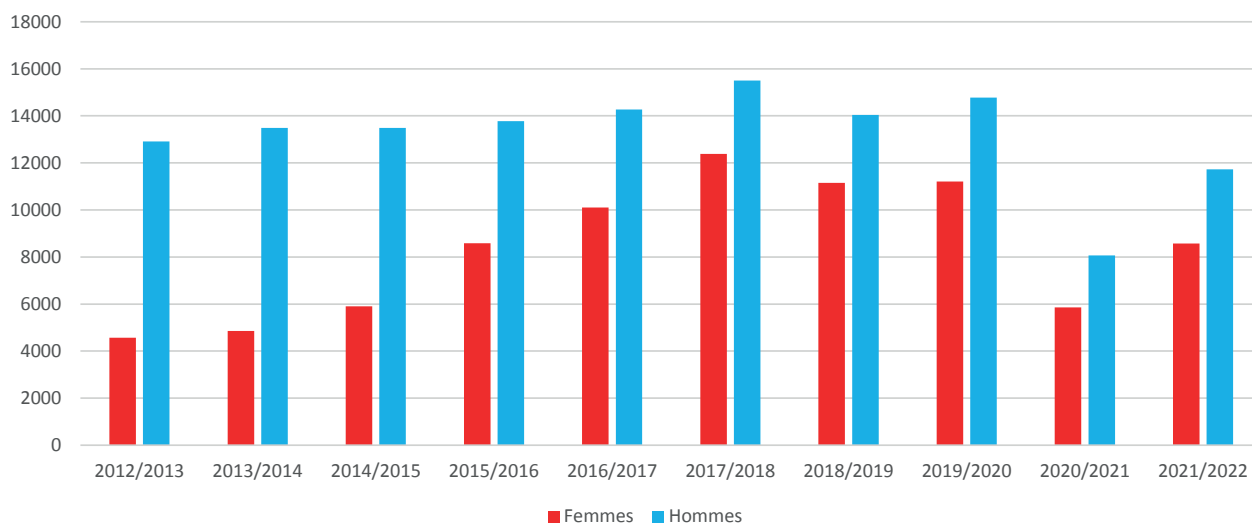
STATISTIQUES FÉDÉRALES

Fin avril 2022 , nous sommes à 43500 licenciés(es) pour 715 clubs.

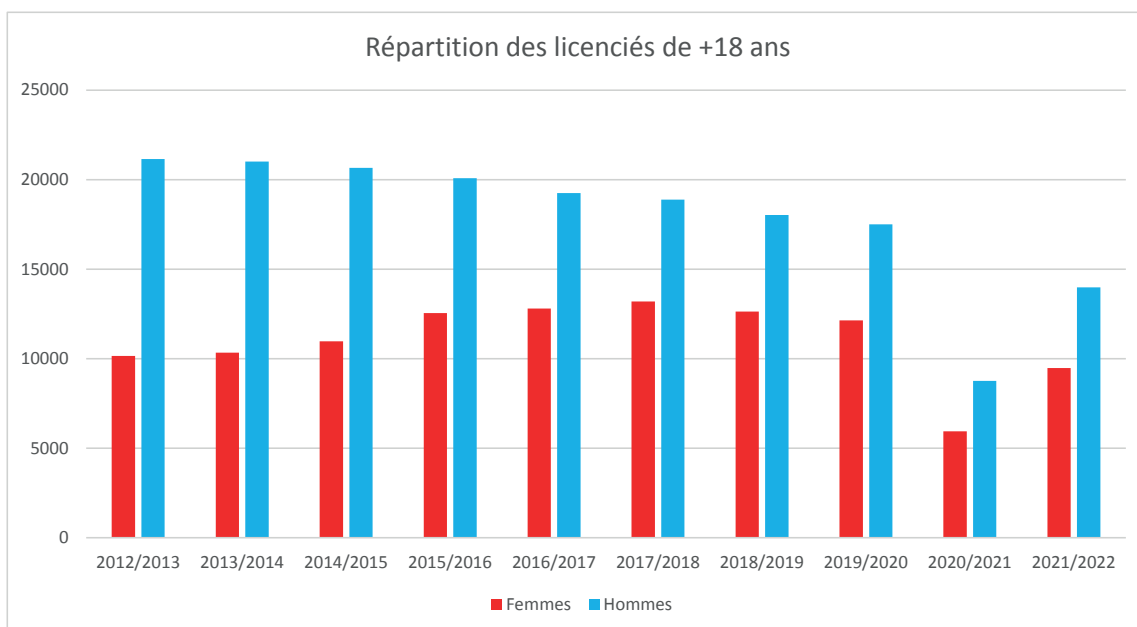
Nous sommes proches des 49 % de renouvellement de licences.



Répartition des licenciés de -18 ans



Répartition des licenciés de +18 ans



Je tiens à remercier sincèrement les membres du Comité Directeur, la Direction Technique Nationale, les cadres, le personnel Fédéral, les responsables et membres des commissions, les Ligues, les Comités Départementaux, les clubs et leur encadrement, les bénévoles qui par leurs actions constantes, contribuent au rayonnement de la Savate boxe française.

Je félicite les athlètes pour leur performance et les résultats obtenus.

Je vous souhaite le meilleur pour la nouvelle saison 2022/2023

Merci de votre attention

PHILIPPE SUISSE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS NATIONALES



COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

C'est avec une incertitude liée à la crise sanitaire que nous avons débuté la saison 2021 / 2022. Puis, la situation s'est améliorée au fur et à mesure de la reprise sportive, pour aller vers une normalité retrouvée.

La crise très brutale, liée au COVID-19, a mis en sommeil la pratique des officiels, durant 2 années et je remercie toutes celles et ceux qui se sont mobilisés psychologiquement, au cours de cette période pour faire face à une pénurie de compétitions et reprendre cette saison malgré tout.

Aussi, ce bilan repose principalement sur les réunions de la CNA qui ont été réalisées, ainsi que sur quelques rappels de bon aloi.

1. LES RÉUNIONS CNA

En visioconférences, les :

Samedi 4 septembre 2021 à 10h00- RLA / CNA

Vendredi 28 janvier 2022 à 18h00

Samedi 9 avril 2022 à 9h00

Une dernière réunion de la CNA sera programmée fin mai/début juin, pour aborder les listes d'officiels nationaux, internationaux et Savate Pro.



2. LE SUIVI DES OFFICIELS

Quelques chiffres qui n'ont pas variés et qui, pour mémoire, restent à l'identique de ceux présentés en fin de saison 2020 / 2021

- 115 officiel(le)s
- 31 femmes (37%)
- 8 JANS.

Nécessitent un accompagnement

- 1 pour la Normandie

ww

Classement :

Niveau	Nombre	Hommes	Femmes
A	28	22	6
B	87	62	25
Total	115	84	31

3. VENTILATIONS DES OFFICIELS SUR LES COMPÉTITIONS

Je tiens à remercier le groupe de ventilations (GV) qui, tout au long de la saison, a su s'adapter, afin de proposer une répartition efficiente des officiels, malgré de nombreux désistements liés à des officiels positifs à la COVID-19.

Rappel des principes de sélection des officiels par le GV validés par le Comité Directeur

- Obligation de valider les stagiaires
- Garantir le niveau de compétence des officiels pour les tireurs
- Garantir une répartition géographique équilibrée des officiel(le)s dans les compétitions (équité sportive)

4. FORMATIONS

Un appel à candidature a été réalisé pour initialement mettre en œuvre un stage SFFO et un stage JANS. Mais, compte-tenu des moyens financiers alloués et du nombre élevé de candidats (23), la CNA s'est positionnée pour l'organisation du stage SFFO, avec un report du stage JANS en juillet 2023 (validation du Comité Directeur). Ce sont donc 13 stagiaires qui vont participer au stage SFFO qui se tiendra du dimanche 3 juillet 2022 à 17h au 8 juillet 2022 à 10h00, avec pour encadrement Rodolphe REDON et Frédéric MULLER.

Le Comité Directeur, dans sa séance du 5 février 2022, a validé que les candidats à l'examen de Juge/Arbitre de Ligue Stagiaire pourront, comme pour le monitorat, garder le bénéfice des modules obtenus sur une période de 2 ans. De plus, si le candidat a échoué au QCB il peut néanmoins continuer l'examen.

5. RÈGLEMENTS D'ARBITRAGE

Modifications

Article 10- la pesée alinéa 10.9

Article 12- Les seconds alinéas 12.1 et 12.1.2

Article 13 – L'équipement alinéas 13.3.1 – 13.3.3 et 13.3.4

CONCLUSION

L'incertitude du début de saison, liée à la crise sanitaire, a permis une reprise modeste. Puis progressivement l'activité est montée en puissance pour, à ce jour, se retrouver à la normale.

Nombre de nos officiels ont été touchés de plein fouet par la COVID-19 et nous espérons que celle-ci ne laissera pas de trace sur leurs organismes.

Nous sommes actuellement sortis de la pandémie, même si quelques résurgences errent encore. Comme je l'indiquais déjà dans le bilan précédent, nous devons d'ores et déjà nous préparer à relever le défi de transformation qui nous attend. En effet, de belles initiatives ont fleuri, au cours de cette crise, dans notre fédération et plus particulièrement dans nos clubs pour accompagner nos licenciés. Elles doivent non seulement perdurer, mais s'amplifier afin d'apporter à notre système un dynamisme dont nous aurons bien besoin pour reprendre notre progression vers l'avant.

Enfin, en fin de saison, il est de coutume pour le responsable de la commission concernée de remercier l'ensemble des acteurs qui l'ont accompagné. A cette occasion, je remercie les membres de la CNA, avec lesquels j'apprécie de travailler, dans une ambiance de respect et en toute convivialité.

Je remercie également les Cadres Techniques et les membres des autres commissions avec lesquels nous œuvrons tout au long de la saison.

Je terminerai en sollicitant chaque officiel pour que son engagement perdure dans le temps. Je lui apporte à l'avance tous mes remerciements.

Comme j'ai pu l'exprimer déjà, à de nombreuses reprises, les officiels sont bien souvent sous le feu des critiques, alors que les dysfonctionnements du système ne sont pas toujours de leur fait. A cet égard, c'est à travers un dialogue franc et constructif, entre tous les acteurs du système que nous arrivons à surmonter ces dysfonctionnements.

RODOLPHE REDON
RESPONSABLE DE LA COMMISSION

COMMISSION NATIONALE DES COMPÉTITIONS

CHAMPIONNAT DE FRANCE ASSAUT

La première compétition nationale post pandémie a été le championnat de France Assaut 2021 à l'institut du judo à Paris, reporté à fin octobre 2021, pour une participation au championnat d'Europe en Belgique fin novembre, avec 46 féminines et 58 masculins (64 et 76 inscrits en moyenne depuis la réforme territoriale).

Le championnat de France ASSAUT 2022 à la Halle Carpentier (PARIS) a vu respectivement 63 et 64 participants, soit quasiment le niveau d'avant la crise sanitaire.

PREMIER OPEN DE FRANCE ASSAUT

Le premier open de France assaut a compté 53 femmes et 76 hommes et répond ainsi à une forte demande pour les licenciés Gant Jaune. Celui par équipe de ligue commence timidement avec 3 équipes engagées.

ELITE A, B, JUNIORS

Les inscrits en combat, que ce soit en élite A, B, junior (sauf le championnat 2^{ème} série masculin stable) subissent quant à eux une forte baisse post covid.

CHAMPIONNAT PREMIUM

Le championnat premium continue sur sa lancée avec 17 participants pour sa 2^{ème} édition et 8 filles ont combattu pour le tout premier championnat féminin organisé pour ces cadettes 2 et junior 1.

Les principales modifications prévues ont été mises en œuvre :

- Séparation des tireurs ou tireuses issu(e)s d'un même club ou d'une même ligue pour toutes les compétitions.
- Paiement en ligne des compétitions nationales sans sélection et suppression du chèque de caution
- Sélection d'un 2^{ème} athlète pour la ligue ayant le plus d'inscrits par catégorie de poids au lieu de l'IDF systématiquement.

YVON NUGEL
RESPONSABLE DE LA COMMISSION



COMMISSION NATIONALE SAVATE PRO

Nous avons pu constater un engouement certain, de la part des organisateurs, pour mettre en place des manifestations de Savate Pro, tout au long de la saison.

On en veut pour preuve celles organisées ou à venir :

- **Alès** - 18 Décembre 2021
- **La Motte Servolex** - 26 février 2022
- **Apollo** - 29 Janvier 2022
- **Sainte-Anne d'Auray** - 7 Mai 2022
- **Marseille** – 28 Mai 2022
- **Vandoeuvre** - en juin ?

Néanmoins, malgré le succès des organisations, nous devons être constamment vigilants pour ne pas nous éloigner de l'objet de départ qui consistait à permettre à nos tireurs Elites A de se confronter à des tireurs de même niveau, issus d'autres sports pieds-poings, dans cette forme d'opposition.

Ainsi, les plateaux se transforment, bien souvent, en une opposition entre deux tireurs de Savate, avec des demandes pour des équipes d'officiels qui ne figurent même pas sur la liste des Juges Arbitres de Savate Pro. Pour autant, le groupe de travail continue sa phase de réflexion et souhaite aboutir très rapidement sur des propositions qui intègrent, avant la fin de saison, celles des autres commissions, notamment celle des compétitions.

Une réflexion doit être menée pour renforcer le système tel qu'il existe ou pour ouvrir d'autres perspectives de développement. Une réunion sera programmée, courant juin, avec un ordre du jour en ce sens.

En attendant, le Comité Directeur, dans sa séance du 5 février 2022, a reconduit la Savate Pro Tour pour 4 organisations par an, avec une aide fédérale.

Pour terminer, je souhaite remercier les membres de ce groupe de travail pour leurs disponibilités et leurs réflexions, ainsi que les collègues des autres commissions et les Cadres Techniques avec lesquels j'ai plaisir à échanger des points de vue propres à faire évoluer positivement notre système.

Tout comme je remercie également le personnel fédéral pour sa disponibilité de tous les instants.

RODOLPHE REDON
RESPONSABLE DE LA COMMISSION

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Il se résume en trois points:

23 MARS 2021: INSTALLATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FFSBF ET DA ET TRAVAUX SUR DEUX SAISINES.

Réunion du comité d'éthique et de déontologie (CED) de la Fédération française de Savate- boxe française et disciplines associées (FFSBF & DA)

[Réunion à distance conformément aux directives des ordonnances prises en application de la loi n° 2020 – 290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041755899/>

Sans qu'une clause des statuts ou du règlement intérieur ne soit nécessaire, les membres de ces assemblées peuvent se réunir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ils peuvent aussi être réunis de la même manière même si les statuts ou le règlement intérieur ont interdit cette possibilité.]

Présents :

Président du Comité d'éthique et de déontologie de la FFSBF & DA : Jean-Yves TAYAC

Joël DHUMEZ, Président de la FFSBF & DA pour l'installation du comité d'éthique et de déontologie

Rachid BOUDJENAH, Myriam CHOMAZ, Jacques KOMORN, Hugues RELIER, Pascal SONCOURT, Patricia TOURET-GUIRARD, Claude VALADIER

Ordre du jour

Installation et règles de fonctionnement du Comité d'éthique et de déontologie de la FFSBF & DA

Saisine n° 1

Saisine n° 2

Après la vérification de la bonne connexion de chacun par visioconférence, le président de la FFSBF & DA, Joël DHUMEZ, souhaite la bienvenue aux membres présents et les invite à engager de fructueux débats sous l'égide de Jean-Yves TAYAC. Puis Joël DHUMEZ se déconnecte afin de laisser le comité d'éthique et de déontologie (CED) mener sa première réunion.

Installation et règles de fonctionnement du Comité d'éthique et de déontologie de la FFSBF & DA

Un tour de table est réalisé pour permettre à chacun de se présenter. Jean-Yves TAYAC remercie les membres présents d'avoir accepté la mission bénévole de membre du CED.

Charte d'éthique et de déontologie de la FFSBF & DA

Règlement du comité d'éthique et de déontologie de la FFSBF & DA

Jean-Yves TAYAC s'assure que chacun a reçu et pris connaissance de la charte d'éthique et de déontologie de la FFSBF & DA, ainsi que du règlement du CED de la FFSBF & DA, préalablement adressés par mail. Le CED peut proposer éventuellement des modifications de ces deux textes. Il est essentiel que chacun des membres adresse à la fédération un exemplaire de la charte et du règlement signés.

A l'occasion de la première réunion du CED et de son installation, Jean-Yves TAYAC détaille les principes, cadres et limites de son fonctionnement.

Fonctionnement du comité d'éthique et déontologie

Confidentialité des débats et impartialité des membres du CED : Jean-Yves TAYAC rappelle les principes de confidentialité et d'impartialité auxquels doivent s'astreindre les membres du CED. Chacun s'engage à ne pas participer aux débats concernant une situation où il aurait un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toute discussion où son objectivité ou son indépendance pourrait être mise en cause.

Un organe consultatif : Le comité est un organe consultatif indépendant habilité à saisir les organes disciplinaires compétents (comme la commission disciplinaire de la fédération). Le CED est chargé de l'application de la

charte d'éthique et de déontologie de la fédération, et du respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

Saisine et auto-saisine du CED : Le CED peut être saisi par le président, les instances dirigeantes de la fédération ou de ses organes déconcentrés, par un organisme affilié ou par un licencié. En plus de la saisine par un organisme ou un membre fédéral, le CED a le pouvoir de s'auto-saisir de tout fait ou situation attentatoire à l'éthique ou à la déontologie de la fédération.

Mission : Sa mission est de conseiller, de produire des recommandations ensuite transmises au comité directeur de la FFSBF & DA afin de promouvoir les valeurs fédérales. Ces recommandations peuvent être rendues publiques.

La mission de surveillance des « comportements suspects » au sein de la FFSBF & DA suppose qu'après avoir été saisi ou s'être autosaisi, le CED débattre desdits comportements et produise des avis et recommandations. En résumé, le fonctionnement du CED s'articule donc autour de ses missions de surveillance, de promotion des valeurs éthiques et déontologiques de la savate, par la production d'avis et de recommandations suite à saisine ou auto-saisine.

Transmission des cas à la commission de discipline fédérale : Le CED peut recommander la transmission d'un cas à la commission de discipline fédérale ou peut demander que son avis soit porté à la connaissance du public fédéral. Cependant le CED ne possède pas de pouvoir disciplinaire : il ne peut pas prendre de sanction à l'égard d'un licencié ou d'une instance fédérale puisque son rôle se limite à la production d'avis ou conseils dans le champ éthique.

Cependant, ce pouvoir de conseil est très important puisqu'une recommandation forte transmise au président, au comité directeur ou à la commission de discipline de la FFSBF & DA sera forcément suivie d'une action. Le pouvoir d'influence du CED est donc très important, comme la responsabilité qui en découle. C'est pour cela que le CED, dans sa composition, regroupe de grandes compétences afin qu'il puisse exercer au mieux ses missions.

Prévention : Le CED doit en particulier assumer un rôle dans la prévention des comportements non conformes à la charte d'éthique et de déontologie fédérale.

La difficulté de ses missions tient donc à ces deux obligations : gérer au fil de l'eau les incidents qui surviennent mais aussi les prévenir par ses conseils, avis et recommandations.

Suggestions à la commission juridique de la fédération : La commission juridique de la fédération est aussi un organe auprès duquel le CED peut avoir une influence en suggérant des évolutions réglementaires dans le champ des valeurs éthiques.

Réunion : les réunions du CED ne sont pas publiques mais toute personne peut y être conviée et y assister en totalité ou en partie, si elle est invitée par le président du CED.

Confidentialité des débats : les membres du CED s'astreignent à une obligation de confidentialité pour les situations qui leur sont présentées dans le cadre du fonctionnement du CED. Ils ne peuvent faire état des débats, ni produire d'avis individuels, avant que des avis ou décisions n'aient été produits par les autorités compétentes.

Bénévolat et remboursement de frais : Les activités des membres au sein du CED sont bénévoles, mais les frais liés à ces activités sont remboursés conformément aux règlements fédéraux.

La promotion de l'éthique et des valeurs : Le CED doit s'imprégner de l'esprit des lois et règlements et des valeurs éthiques qu'ils promeuvent et qu'ils protègent.

Jean-Yves Tayac insiste sur cette notion : il faut réfléchir toujours et avant toute chose sur les valeurs plus que sur l'intervention juridique. Celle-ci n'est pas la mission du CED mais de la commission de discipline. La

commission de discipline applique, dans le respect des droits de la défense, les dispositions légales du code du sport et les dispositions réglementaires produites par la commission juridique et approuvées en comité directeur.

C'est en se saisissant des deux premiers cas qui lui ont été transmis que le CED va véritablement entrer dans la réalité de son fonctionnement, le définir et fixer les cadres et limites.

Pour des raisons de confidentialité des travaux de la commission les débats ne peuvent être rendus publics.

Saisine n°1 : La première situation est soumise à l'appréciation du CED par Joël DHUMEZ, pour donner suite à un courrier en date du 23 novembre 2020 émanant de la direction des sports du ministère chargé des sports, à destination du président de la FFSBF & DA.

Saisine n° 2 : la saisine concerne des incidents qui se sont déroulés lors d'un stage de jeunes compétiteurs.

Décision : le CED recommande au président et au comité directeur de la FFSBF & DA les actions suivantes.

Rappeler aux présidents des ligues, CD, et clubs la nécessité d'être vigilants pour l'encadrement des stages regroupant des mineurs ainsi que pour les déplacements en stage et compétitions. Les responsables sportifs et les élus doivent intégrer l'obligation de signaler les comportements inadaptés.

Rappeler les valeurs du sport et de la charte d'éthique et de déontologie de la FFSBF & DA.

Mettre en place des formations nationales, encourager les formations régionales et intégrer ces problématiques à la formation initiale et continue des cadres sportifs et des dirigeants.

Demander à la Commission de discipline de la FFSBF & DA de se saisir de cette affaire.

Prochaine réunion : celle-ci aura lieu, soit dans le cas d'une saisine ou d'une auto-saisine du CED, ou à l'initiative de son président.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les personnes présentes pour la richesse des débats et lève la séance à 12h45.

NB : Dans le règlement du CED, à la page 3, article 6.3 mission de surveillance, il est fait allusion aux « comportements suspects dans la savate boxe française ».

Le mot suspicious, qui signifie « méfiant », « soupçonneux », n'est pas adapté. Il y a dû y avoir lapsus ou confusion avec l'adjectif « suspect », au sens de « équivoque », de « sujet à caution ».

Le terme peut être remplacé par « suspect » : « comportements suspects dans la savate boxe »

2 – 20 JANVIER 2022: RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Cette réunion a été organisée à la demande et en présence de madame la ministre déléguée aux sports. Cela a permis de mesurer les différences d'organisation en matière d'éthique selon les fédérations, des budgets de fonctionnements, des objectifs et de l'urgence. Les présidents des comités du Tennis et du Rugby ont présenté leur fonctionnement. A cette occasion de nombreux documents ont été présentés. Je les ai transmis au président de la FFSBF et DA, au secrétariat du comité et aux membres du comité.

3 – 20 FÉVRIER 2022: TRAVAUX DU COMITÉ DE LA FFSBF ET DA SUR LE PROJET DE CHARTE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU SPORT FRANÇAIS (CNOSF)

Les membres du comité d'éthique et de déontologie de la FFSBF et DA ont étudié le projet de Charte du CNOSF et produit, sous la houlette de Jacques Komorn, qui a coordonné et présenté le rapport une série de propositions d'amélioration sur le fond et sur la forme. Les responsables du CNOSF nous ont adressé leurs remerciements pour ces propositions dont ils ont tenu compte.

Bilan auquel je rajouterai mon intervention du 13 avril 2022 auprès des stagiaires du DESJEPS, formation coordonnée par Victor Sébastiao, j'ai pu expliciter les notions d'éthique et de déontologie et présenter en détail le fonctionnement du comité de la FFSBF et DA. Les questions d'éthique et de déontologie et les réponses qui peuvent être apportées ont paru essentielles pour des formateurs de formateur qui sont et seront confrontés à ces problématiques.

JEAN-YVES TAYAC
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

COMMISSION MIXTE NATIONALE UNSS

RÉUNION DE LA COMMISSION :

La commission s'est réunie le 7 juin 2021 et le 21 janvier 2022 en visioconférence
Une réunion est programmée fin juin 2022

MEMBRES DE LA COMMISSION :

Pour L'UNSS : Édouard ANDREASSIAN (DNA), Fred ARANDA, Johan QUINONES, Claire DRAME, Marion TROUILLET (Déléguee Technique)

Pour la Fédération : Pauline COUTANT, Prisca HECTOR, Thierry MARDARGENT (DTN), Guillaume LIVONNEN

BILAN GÉNÉRAL

La CMN est une commission mixte de partage entre l'UNSS et la Fédération, elle travaille donc à favoriser la pratique de notre discipline au sein de l'UNSS. Les règlements UNSS ont été adaptés et corrigés.
Prévoir des formations pour les enseignants des AS en partenariats.

Report de la signature de la Convention avec le nouveau directeur de l'UNSS, Olivier GIRAULT, pour cause de Covid.

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS :

Un organisateur avait candidaté (pour fin mai 2022), il a dû être annulé, en effet les AS UNSS n'avait pas le droit de pratiquer l'activité de contact, il était difficile de conserver cette manifestation sans l'activité dans les AS



COMMISSION NATIONALE JEUNES

RÉUNION DE LA COMMISSION ET TEMPS FORTS :

1 réunion plénière, 10 octobre en visioconférence avec les responsables Ligue Jeunes
1 réunion de travail en visioconférence le 17 mars 2022 pour la préparation des zones
Championnats de France Jeunes les 21 et 22 mai 2022 à l'INJ de Paris
Championnats d'Europe Jeunes du 21 au 24 juillet 2022 en Autriche

STAGE D'ÉTÉ :

Pas de stage en 2021, en raison des restrictions sanitaires sur les accueils collectifs de mineurs.
Un stage été à Boulouris, du 10 au 15 juillet 2022 à Boulouris, 36 stagiaires et 4 encadrants

STAGE JEUNES OFFICIELS ET JEUNES DIRIGEANTS :

Pas de stage en 2021, implantation impossible sur le lieu prévu
Pour 2022 le stage aura lieu du samedi 29 octobre au jeudi 3 novembre à Dinard

TOUR DE ZONE 2022

ZONE 1 : IDF : (Sélection Ligue / Zone)
ZONE 2 : BOURGOGNE FRANCHE COMTE – GRAND EST – HTS DE France : 27 mars à Saulon (70 assauts)
ZONE 3 : AUVERGNE RHONE ALPES – CORSE – PACA- DOM : 14 mai à Marseille (70 assauts)
ZONE 4 : NOUVELLE AQUITAINE – OCCITANIE : 9 avril à Barbezieux (15 assauts)
ZONE 5 : BRETAGNE – NORMANDIE – PAYS DE LOIRE – CENTRE VAL DE LOIRE : 2 avril à Rennes (23 assauts)

CHAMPIONNAT D'EUROPE JEUNES 2022 :

2022 : Regroupement préalable du 19 au 21 Juillet au CISP KELLERMANN- PARIS
Championnat d'Europe Jeunes du 21 au 24 juillet 2022 en Autriche



CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES – MINIMES ET CADETS

21 et 22 mai 2022 à l'Institut du Judo à Paris 14ème
157 inscrits, 32 minimales filles, 52 minimales garçons, 32 cadettes, 41 cadets, 36 titres de champions et championnes décernés

Membres de la commission :

Resp : Isabelle Coquiard

Cadre technique : Richard Aguenihnai

Membres : Cécile Millet, Kafia Baghezzi, Liliane Laurent, Alexia Millet, Daniel Gasser, Rémi Dessaud, Sébastien Tesson, Jacky Varnajot, Rémi Surrel, Pascal Marye, Gaétan Fockenoy, Lionel Laurent, Pierre Masson, Serge Otthman, Jacques Komorn, Guillaume Livonnen.

Membre de droits : Joël Dhumez.

ISABELLE COQUIARD
RESPONSABLE DE LA COMMISSION

COMMISSION NATIONALE SAVATE FORME

La reprise après COVID n'a pas été simple mais néanmoins effective avec 2326 licences en Savate Forme. Quelques freins subsistent ; pas de volontaires pour organiser l'Open National Savate Forme cette saison et les regroupements comme les stages ou rencontres régionales sont restés timides .

Un stage de Savate Forme aura lieu le dimanche 19 juin 2022 à Evreux. Il se décomposera en deux parties : le matin pour tous (découvertes , débutants) et l'après midi sera pour les initiés(es), les monitrices et les moniteurs .

La commission reste mobilisée pour continuer le travail engagé. Le support pédagogique destiné aux enseignants de l'éducation Nationale sera finalisé début 2023 .

La réalisation d'un support document et vidéo à destination des clubs sera la priorité des futurs travaux des membres de la commission.

Des interventions Savate Forme pourront se faire dans le cadre des activités de la Commission Sport Santé Bien Être et Handicap. Un travail transversal est en cours avec la Commission Formation.

UNE NOUVELLE DISCIPLINE : L'AQUA SAVATE !



Dans un souci de pouvoir exercer des cours de Savate dans l'eau sans risque tout en restant indépendant, il nous faut absolument obtenir une qualification de type : Titre à Finalité Professionnelle Animateur Aquatique ou Brevet National de Secouriste et de Sauvetage Aquatique.

Plusieurs possibilités de financement existent pour les différents stagiaires. La commission Savate Forme en coordination avec la commission Formation va travailler sur ces possibilités avec l'agence PERFORMEO qui est un Centre de Formation et d'Expertise des Centres Aquatiques et de Remise en Forme basé dans les Hauts de France mais qui exerce sur le plan national .

Cette nouvelle discipline peut offrir aux moniteurs et monitrices de Savate boxe française et/ou de Savate Forme des perspectives supplémentaires. La formation donne un titre professionnel, permet d'intervenir dans les piscines ou bassins, ouvre à des emplois occasionnels pendant les saisons estivales, à des jobs étudiants et peut déboucher sur un travail à temps complet.



L'Aqua Savate participera, elle aussi , à faire connaître la Savate puisque elle donnera accès à des endroits (centres et lieux de vacances, de remise en forme, etc....) où on ne nous attend pas habituellement mais qui nous permettra de toucher un public nouveau .

La commission Savate Forme reste mobilisée sur les futurs stages, Open de France, formations, rassemblements et reste disponible pour les clubs qui souhaitent être conseillés et aidés à la pratique de la Savate Forme.

PHILIPPE SUISSE
RESPONSABLE DE LA COMMISSION

COMMISSION MIXTE NATIONALE FFSU

COMPOSITION DE LA CMN

FFSBFDA : Jean-Pierre GUIRARD - Cécile MILLET- Antonio POÇAS – Thierry MARDARGENT

FF Sport U : Xavier BAGUELIN (Directeur National Adjoint)- Pascal BOISON (Université Rennes 2)- Jean-Marc SKALECKI (Université Lille)

COMPTE-RENDU CMN DE RENREE SAVATE BF 06.11.2020 – VISIOCONFÉRENCE

Suite à une communication officielle de FFSBFDA, Jean-Pierre GUIRARD remplace désormais Alain GUILLARD au sein de la CMN, au titre des membres de la fédération partenaire.

Contexte FFSBFDA

Tous les éliminatoires ont été annulés. Quelques compétitions départementales ont pu avoir lieu mais tout est suspendu à ce jour.

Le CFU aura lieu du 7 au 9 avril 2021 à LILLE.

Le CFU se fera à huis clos en fonction de la situation sanitaire avec une application du protocole FFSBFDA.

COMPTE-RENDU CMN SAVATE BF 04.01.2021 – VISIOCONFÉRENCE

La période est très incertaine et nos projections de calendrier sont suspendues aux annonces à venir.

COMPTE-RENDU CMN SAVATE BF ELARGIE 04.05.2021 – VISIOCONFÉRENCE



Les officiels nationaux venant sur le CFU sont des passionnés qui comprennent l'esprit universitaire. Il ne faut pas lésiner sur le niveau d'arbitrage que nous avons actuellement.

La commission sportive fédérale s'est réunie à plusieurs reprises avant de prendre la lourde décision d'annuler tous ses CFU / CFE et Coupes de France.

Une phase nationale s'inscrit dans une logique de progression dans le projet de l'étudiant. Si nous conservions des phases nationales, nous aurions perdu le sens de ces compétitions.

Au regard de la situation sanitaire actuelle, liée à l'épidémie de Covid-19, la Fédération Française du Sport Universitaire a pris la décision d'annuler l'ensemble des Championnats de France et Coupes de France Universitaires pour la saison 2020-2021.

COMPTE-RENDU CMN SAVATE BOXE FRANCAISE 15.09.2021 – VISIOCONFÉRENCE

Xavier BAGUELIN va remplacer Jean Philippe DOS PRAZERES et prend la suite de Xavier DUNG sur les différentes boxes. Jean-Philippe DOS PRAZERES va prendre d'autres responsabilités et ils feront le tuilage sur la première saison

Les dirigeants de la FFSU travaillent sur un projet fédéral 2023-2030 qui devrait être rédigé pour la fin de l'année.

Un engagement avait été pris de revoir la convention qui lie les deux fédérations. Un travail sur le projet de convention sera piloté par la CMN avant signature par les Présidents : Cédric TERRET (FFSU) et Joël DHUMEZ (FFSAVATE).

Nous devons déterminer les modalités de reprise de la compétition en Savate boxe française.

Après la réunion de la CMN, le site de ligue de Rennes a accepté d'organiser le CFU les 16 et 17 mars 2022.

CHAMPIONNATS DE FRANCE UNIVERSITAIRES SAVATE BOXE FRANÇAISE **15, 16 ET 17 MARS 2022 À RENNES**

Formation Théorique des Officiels Universitaires affectés aux équipes et aux assauts individuels par J-P. GUIRARD



La formation permet une mise à niveau des officiels et de les informer qu'ils seront évalués en fin de compétition par un jury au vu de leur prestation pratique au cours du présent championnat et qu'il pourra leur être délivré le CUA 1, CUA 2 ou CUA 3.

Présence de :

Monsieur Xavier BAGUELIN Directeur national adjoint

Monsieur Frédéric PETER Directeur FFSU Ligue de Bretagne

Monsieur Patrice LE MARTRET Président de la ligue de Bretagne de la FFSavate BF

Cette compétition s'est déroulée sur 5 enceintes.

Assaut Individuel Masculin et Féminin,

Assaut par équipe: 3 G + 2 F+1 officiel,

Combat Espoir

Combat Élite (pas de qualifié)

Petit comparatif avec les 2 derniers championnats

	2019	2020	2022
Nombre Tireuses	34	35	33
Nombre Tireurs	43	43	38
Nombre Assauts	148	147	127
Nombre équipes	11	6	8

Travaux de la commission en chantier à ce jour :

Réactualisation des textes de base :

- 2010-03-15 Convention FFSport U- FFSbf & DA
- 2019 Cahier des Charges organisation CFU SAVATE BF

Compte tenu du fait que les Championnats de France Universitaires se déroulent sur plusieurs jours en semaine, que cette compétition officielle est inscrite au calendrier fédéral et que certains officiels nationaux et de ligue doivent prendre des jours de congés, il paraît nécessaire au vu de leur investissement que les officiels bénéficient de la même reconnaissance et surtout d'une vacation équivalente aux autres compétitions officielles fédérales.

Je tiens à remercier Cécile MILLET et Antonio POCAS pour leur travail et leur aide indéfectible.

JEAN PIERRE GUIRARD
RESPONSABLE DE LA COMMISSION

COMMISSION SPORT SANTÉ BIEN ÊTRE ET HANDICAP

Enjeu de santé publique, le Sport Santé Bien-Être est une priorité du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des sports. Les bienfaits du sport sur la santé sont maintenant reconnus par l'ensemble des acteurs du secteur médical et figurent dans la nouvelle loi santé.

Le sport joue un rôle important dans la prévention des pathologies chroniques et de certains effets dus au vieillissement. Il est reconnu comme un outil thérapeutique dans un certain nombre de pathologies et à ce titre peut être prescrit par les médecins. La Savate et ses disciplines associées possèdent de nombreux atouts (plusieurs disciplines) pour proposer une pratique diversifiée et adaptée à tous les publics.

Je tiens ici à remercier chaleureusement tous les membres de cette commission qui, de par leurs compétences et leur engagement ont oeuvré dans chaque groupe et contribué à faire progresser l'inclusion du Sport Santé et du handicap au sein de notre fédération.

Je remercie Angélique MICHAUD pour son aide précieuse et ses compétences et le DTN Thierry MARDARGENT pour son aide technique dans la préparation des différents projets.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

CONSTRUCTION D'UN QUESTIONNAIRE

Un groupe de travail (Valérie BIZET, Sébastien PILOT, Nancy JOSEPH BRUNOT) s'est consacré à l'envoi et l'exploitation des réponses d'un questionnaire. La commission Sport Santé Bien Être a adressé, en début de saison, un questionnaire à l'ensemble des clubs affiliés portant sur le Sport Santé Bien Être et sur le Handicap, que ce soit en SAVATE boxe française ou dans ses Disciplines Associées.

Notre objectif était de répertorier les actions menées au sein des clubs, Comités Départementaux et/ou Ligue en direction de la Savate pour tous, et d'autre part de constituer un réseau de référents et recenser les besoins en matière de formation des moniteurs. Nous avons répertorié 155 retours (avec quelques doublons) mais qui portent néanmoins les réponses à 136 retours, tous riches d'expériences et d'enseignements. Cela a permis d'identifier un grand nombre d'acteurs passionnés et investis sur une ou plusieurs de ces thématiques.

La commission SSBE&Handicap a alors proposé aux 136 structures de devenir des Ambassadeurs territoriaux sur une des 3 thématiques suivantes :

- La SAVATE et Disciplines Associées Handi et sport adapté.
- La Savate et disciplines associées Sport Santé-Bien Être.
- La Savate et disciplines associées sur ordonnance.

LES AMBASSADEURS

Ils seront des personnes ressources en matière d'expertise d'une de ces pratiques et pourront conseiller et/ou accompagner d'autres structures pour développer une pratique de Savate pour tous. La finalité étant de constituer une cartographie des Ambassadeurs sur le territoire national.

Ils seront les porte-paroles de la Commission, pourront participer au regroupement des Ambassadeurs (temps d'échanges, de partage d'expériences), auront accès à l'ensemble des documents ressources de la commission. La mission de l'ambassadeur sera de promouvoir, auprès des dirigeants, éducateurs, jeunes...

et plus largement à l'ensemble des acteurs de la FFSbf&DA, les bénéfices de la pratique de la savate et de ses disciplines associées dans le domaine du sport santé bien être et l'inclusion de public en situation de handicap, d'informer les acteurs de la savate des directives en matière de sport santé bien être et/ou du sport adapté et handisport, de soutenir le développement des compétences et de l'expertise des clubs souhaitant s'investir sur ces thématiques, de relayer sur le territoire les différentes informations fournies par la commission SSBE et Handicap, de décliner sur leur territoire la journée nationale de « Sentezvousport », d'accompagner nos structures de mettre en place des actions de SAVATE et CANNE Partagées.

La Commission SSBE & Handicap a déjà répertorié 9 territoires (Occitanie-IDF-Bourgogne Franche Comté-Pays de Loire-PACA-Ile de la Réunion-Hauts de France-Normandie) souhaitant devenir Ambassadeurs. L'idée serait de réunir sous forme de séminaire (en présentiel) ou en webinaire, l'ensemble des ambassadeurs pour échanger et faire émerger des pistes de réflexion en fonction des retours de terrain.

LA FORMATION

Sur l'ensemble des réponses, nous recensons une petite vingtaine de personnes susceptibles d'intégrer la nouvelle formation SAVATE Santé. Cette nouvelle formation Fédérale qualifiante débutera au dernier trimestre de l'année 2022.

Le sport sur ordonnance est concerné par le volet « développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre » de la loi du 2 mars 2022 sur la démocratisation du sport en France. Cette loi s'appuie notamment sur le sport santé qui devient une mission d'intérêt général dans les établissements et services médico-sociaux, avec des activités adaptées et un référent désigné.

LA JOURNÉE SAVATE ET CANNE PARTAGÉES

Parallèlement, un groupe de travail (Thierry BLANLUET, Sébastien PILOT, Jean Pascal SANTORO) s'est consacré à la préparation de cette journée accueillant un public en situation de handicap.

Initialement prévue le 1er décembre 2021 sur Caen en collaboration avec l'Université et l'UFS STAPS de Caen, elle a été reprogrammée en raison de la COVID 19 au 8 avril 2022. Le taux d'incidence à cette date était de nouveau à la hausse et une nouvelle fois, parce que nous devons accueillir des publics spécifiques et fragiles, nous avons dû renoncer à cette journée. Ce n'est que partie remise puisque nous l'avons reprogrammé pour la fin de l'année 2022 (fin novembre 2022).

En juillet 2021, sous la houlette d'Olivia LEHNARDT, une vidéo de la Canne fauteuil a pu être réalisée par Benjamin PUTOU, vidéo qui a été diffusée sur le site Fédéral.

Ce groupe de travail (Thierry BLANLUET, Philippe SUISSE, Adrien GUERARD) prépare un cahier consignait la méthodologie pour l'organisation de la journée SAVATE et CANNE partagée.

Ce même exercice sera réalisé également sur la journée Nationale « Sentez-vous sport ». L'objectif est de permettre aux territoires de s'approprier l'organisation de ces journées, et de les inscrire dans un avenir proche sur le calendrier fédéral.

PERSPECTIVES POUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DE LA MANDATURE

Un groupe de travail (Adrien GUERARD, Patrick MACHIN, Olivia LEHNARDT) se consacre à la construction d'une mallette à destination des moniteurs et entraîneurs qui comportera deux volets : un volet sport santé et un volet handicap. La mise en oeuvre de ce projet est en cours et nous espérons qu'il verra le jour très prochainement.

CHRISTINE DE PESTEL
RESPONSABLE DE LA COMMISSION

COMMISSION NATIONALE SAVATE DÉFENSE

La 2ème année de notre nouveau mandat sur cette Olympiade va bientôt se terminer, je n'en reviens pas comme le temps passe si vite mais avec quelle impatience nous tenons à ce que cette année, difficile et pleine de conséquences désastreuses suite à cette crise sanitaire, se termine.

Ce fût une année entachée par les restrictions, mais cependant nous avons pu mener certains travaux pour mettre en avant cette belle Discipline Associée qu'est la « Savate Défense », activité qui, si je peux me permettre de le rappeler, fait partie intégrante du patrimoine pugilistique et historique de notre Fédération.

ACTIONS MENÉES PAR LA CNSD SUIVANT SON PROGRAMME D'OBJECTIFS

quadriennal (mis en place en début de saison)

Ces actions ont toutes été supervisées par au moins un membre de la CNSD

I / Création d'Ecussons pour les grades Savate Argent 1° et 2°

Ces Ecussons n'existant pas officiellement, la CNSD a décidé de s'atteler à cette création grâce à la collaboration d'une partenaire graphiste qui nous a offert son travail gracieusement.

Objectifs atteints, les grades ont été validés et sont en cours de réalisation.

Ils seront opérationnels pour « Les Universités d'Eté SD » de 2022.

II / Organisation spécifique pour les féminines en PACA.

Proposés par un membre Expert de la commission et une responsable d'association en PACA de nombreuses communications sont diffusées sur les médias régionaux à propos des violences faites aux femmes et leurs solutions.

Ces actions sont des plus importantes pour alerter et agir contre la recrudescence des violences faites aux femmes, thème fort du gouvernement.

Une nouvelle association (encadrée par un membre de la CNSD) a été créée cette saison dans le département du Var : « Défendez-vous Mesdames », spécialement dédiée aux actions et au travail spécifique de la Défense féminine

III / Actions de développement de la SD et ses Spécialisations menées par des membres de la CNSD :

• Région Paca : 5 stages dédiés à la Défense Féminine (Var & 13)

(Une vingtaine de stagiaires en moyenne)

• Région Occitanie : 2 stages SD, 1 stage EJP (15 à 20 stagiaires)

(Pyrénées-Orientales)

• Région Aura : 2 stages SD, 2 stages EJP (stagiaires)

(Ardèche et Savoie)

• Région Bourgogne : 2 stages Défense féminine, 1 stage EJP

(Côte d'Or) (Une trentaine de stagiaires)

• Région Grand-Est : 3 stages Défense Féminine (Nancy) : 20 stagiaires

(Meurthe-et-Moselle) : 3 stages EJP (Nancy) : 50 stagiaires

1 stage ESA (Nancy) : 10 stagiaires

1 stage SD (nocturne) : 40 stagiaires

• Région Ile de France : 1 stage SD, 1 stage Défense Féminine

(Paris) Une vingtaine de stagiaires

Tous mes remerciements aux membres de la CNSD qui ont encadré ces stages. Spéciale dédicace à A. Turlot, V. Lombardo, A. Lerat et C. Chambeaudie, membres de la commission, pour leur remarquable travail sur la SD et les 3 Spécialisations : EJP / ESA / DF. Ils sont totalement investis dans leur mission. Un grand merci à eux.



IV / La CNSD et la Fédération mettent en place leur stage National SD « Les Universités d'Eté SD 2022 »

se dérouleront cette année à : Tournon S/Rhône (07) : Du 31 Juillet au 5 Août 2022. Pendant ces « Universités d'Eté SD 2022 », des modules de formations Pédagogique et d'Améliorations Techniques seront mis en place :

- Module Spécialisation « Enseignement Jeune Public (EJP) » :

Approche sur une SD dédiée aux moins de 15 ans et à partir de 10 ans. Cette spécialisation & formation est une prérogative exclusive de la CNSD.

- Module Spécialisation « Défense Féminine ».

Approche sur une SD avec un enseignement spécifique dédié aux Féminines. Cette spécialisation & formation est une prérogative exclusive de la CNSD

- Module Spécialisation « Enseignement Spécifique Armes (ESA) »

Approche sur une SD avec un enseignement dédié au maniement du bâton, de la Canne de Combat, des armes par destination et objets du quotidien. Cette Spécialisation & formation est une prérogative exclusive de la CNSD

- Module Formation « UC2 SBD ».

- Modules techniques « Savate Défense de Couleurs » & « Savate Défense d'Argent 1° et 2° ».

La Savate d'Argent 2° est aussi une prérogative exclusive de la CNSD

- Module Perfectionnement technique Pieds- Poings / Poings- Pieds / Boxe / Travail spécifique de lutte sol

Ces projets sont porteurs d'un avenir de qualité et pérenne de notre discipline.

Nous devons aller vers la création d'un futur nouveau métier : « Educateur/ Animateur Sportif spécialisé dans la Gestion des Conflits » dédié à un public spécifique.

CONCLUSION

Comme vous pouvez vous en rendre compte, la CNSD avance, réfléchit, crée et se projette dans l'avenir pour installer les fondamentaux pédagogiques et techniques pour que vive et se développe, sur des valeurs fédérales, la Savate Défense.

Tout ceci se fait grâce à une équipe de passionnés que je remercie vivement pour son engagement et pour tout le travail de qualité fourni tout au long de cette année, fût-elle chaotique comme la période que nous vivons en ce moment.

Je souhaite que le pire soit derrière nous pour que devant nous l'avenir nous paraisse plus radieux et serein.

Un grand MERCI aussi au Président, DTN, CD et personnel fédéral pour leurs soutiens sur nos choix stratégiques ainsi que pour toute l'aide apportée à la réalisation et la réussite de nos actions.

JOSÉ PINHEIRO
RESPONSABLE DE LA COMMISSION

COMMISSION NATIONALE EMPLOI FORMATION – PARTENAIRES SOCIAUX

Étaient présents : METAY Nicolas, Responsable de la Commission Nationale Emploi- Formation- Partenaires Sociaux , JOSEPH BRUNOT Nancy, CTS et membre - SEBASTIAO Victor, CTS et membre - VARNAJOT Jacky, membre

Absents excusés : DHUMEZ Joël, Président FFSbf&DA, MARDARGENT Thierry, DTN FFSbf&DA, membres de droit, BOUDJENAH Rachid, membre- HENNEUSE Clara, membre- LEMIERE Jean-Pierre, membre- MASSCHELEIN Vincent, membre- REDON Rodolphe, membre- SUISSSE Philippe, membre

1. MONITORAT

Rappeler l'absence d'obligation de certificat médical et rappeler l'obligation d'être niveau gant jaune à l'entrée en UC2.

La proposition de remettre en place "le professorat" par le CD n'est pas comprise. Absence de sens au regard de l'offre de formation actuel. Il est préférable d'insister sur la possibilité d'un parcours de formation, d'une imbrication des différents niveaux de formation et des équivalences obtenues.

Aujourd'hui, la formation est centrée sur le monitorat, ne faut-il pas aller vers une mire vers le BP JEPS, la professionnalisation et l'accompagnement vers l'emploi y compris interne à la vie fédérale ? Il est proposé de refaire un état des lieux en direction du CD sur cette dimension.

2. PROJET ARBITRE DE CLUB

L'idée est séduisante et développer un premier niveau à l'échelle club paraît pertinente. Qu'attend vraiment la CNA et le CD sur ce sujet au niveau de la commission formation ?

A-t-il été évalué un non-chevauchement avec les formations existantes ? Pour qui s'adresserait-elle ? Jeunes, adultes ?

Il manque des éléments aujourd'hui pour comprendre les attentes de la CNA.

3. LES CAHIERS

Beaucoup d'écart entre les différents mémentos liés à l'écriture à plusieurs mains et à différents instants. Aujourd'hui il est important de distinguer ce qui relève des textes réglementaires et du contenu pédagogique. Les stagiaires sont parfois confus par toutes les informations et leurs écritures. Ce n'est pas forcément intuitif ni écrit comme un syllabus. Il faudrait pouvoir consacrer une ressource entière sur le sujet, même si force de constater que Nancy JOSEPH-BRUNOT et Franck SAINTVOIRIN y passent beaucoup de temps.

Pourrions-nous créer un googleform pour proposer aux "lecteurs" et "utilisateurs" de faire des retours au service formation, sur une adresse dédiée type memento@ffsavate.com ?

4. EJP

Une présentation de la spécialisation a été faite à la commission. Il est noté le dynamisme de la commission mais parfois le manque de transversalité pour que tous les échelons décisionnels soient informés dans la même temporalité.

Il faut revoir avec la commission statuts et règlements pour s'assurer que tous les écrits ont été modifiés dans le sens d'une pratique à partir de 10 ans. Pour pouvoir enseigner en direction d'un jeune public (à partir de 10 ans), les personnes devront posséder à minima le monitorat et faire la formation « spécialisation fédérale EJP » d'une durée de 21h.

5. EN RÉFLEXION AVEC LES AUTRES COMMISSIONS

- Commission Nationale de l'Arbitrage : formation arbitre de club
- Commission Nationale Sport-Santé, Bien-être et Handicap : lancement de la formation fédérale complémentaire « Savate-Santé ».

NICOLAS METAY
RESPONSABLE DE LA COMMISSION

COMMISSION NATIONALE FÉMININES

Dans un contexte de reprise d'activité après la crise sanitaire de la COVID-19, la commission féminine a dû s'adapter au regard de la programmation des actions envisagées décrites dans le nouveau plan de féminisation ci-joint pour la période 2021-2024.

La SAVATE boxe française & ses disciplines associées



s'associent au combat

OPÉRATION "OCTOBRE ROSE"

La fédération s'est associée pour la 3ème année à la campagne de sensibilisation du cancer du sein. A ce titre, elle a proposé à ses organes déconcentrés l'achat de T-shirt « En garde pour combattre » édition limitée. L'intégralité des bénéfices de la vente de ces T-shirts est reversé pour la lutte contre le cancer du sein.

JOURNÉE INTERNATIONALE DU SPORT FÉMININ

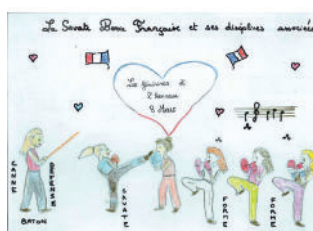
La FFSbf&DA s'est associée à la Journée internationale du sport féminin qui s'est déroulée le 24 janvier. Elle a célébré cette journée en mettant à l'honneur nos championnes qui se sont hissées en haut des podiums internationaux en 2021 sans oublier toutes nos licenciées.

CALENDRIER ANNUEL DE LA MIXITÉ

Nous avons relancé le calendrier annuel de la Mixité en communiquant avec l'ensemble de nos organes déconcentrés. Au regard des retours, nous sommes au regret de constater que nos clubs, nos comités départementaux et nos ligues ont également rencontré des difficultés pour organiser des manifestations en direction de la Mixité compte tenu du contexte sanitaire. Nous espérons que dès la saison prochaine que cette crise sanitaire sans précédent soit derrière nous afin de retrouver notre dynamique positive qui permettra à l'ensemble de nos clubs d'exprimer leur passion de la Savate boxe française et de ses disciplines associées et leur engagement dans la mixité.

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE "JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES"

La Fédération Française de SAVATE boxe française et Disciplines Associées célèbre depuis quelques années la « Journée Internationale des Droits des Femmes » qui se déroule le 8 mars. Cette année, la Direction Technique Nationale propose de célébrer cette journée pour mettre à l'honneur toutes les féminines de notre fédération à travers 2 jeux concours en utilisant le dessin et la vidéo «La FF SAVATE met les féminines sur le devant du ring.».



PARTENARIAT CNOSF – FFSBF&DA

Le président Joël DHUMEZ, membre du comité d'administration et co-président de la commission Mixité du CNOSF a tenu à ce que la FFSbf&DA soit partie prenante de cette commission. Valérie BIZET, DTN Adjointe et représentant de la commission féminine a piloté un groupe de travail portant sur la « Mixité des métiers ».



REGROUPEMENTS SPORTIFS ET RÉSULTATS FÉMININS

Nous félicitons nos nombreuses sportives inscrites sur les listes ministérielles (hors polistes) qui ont fait le choix de rejoindre les regroupements de haut niveau « Mixte » durant la crise sanitaire de la Covid 19 dans le cadre du plan de relance initié par le ministère des sports. Ces regroupements se sont déroulés au mois de décembre, janvier, mars, avril et mai 2021.

Toutes nos félicitations à nos championnes du Monde « COMBAT »2021

Audrey Guillaume
Mathilde Mignier
Marine Nicol
Sarah Tebbakh

Et nos championnes d'Europe « Assaut » 2021

Julie Becker
Cyrielle Bories
Maïmara Lawson-Bouh Mana
Mathilde Mignier
Chloé Nandi
Sarah Muller
Rim Ridane

Nous sommes fiers de leur engagement et leur détermination qui les ont portés au plus Haut Niveau international dans un contexte sanitaire qui a complexifié leur préparation.

STÉPHANE MUNOZ
RESPONSABLE DE LA COMMISSION

COMMISSION NATIONALE MÉDICALE

Devant les incertitudes dans le prévisionnel du fait de la pandémie, la Commission Médicale s'est efforcée de poursuivre ses travaux initiés durant l'année sportive 2019-2020, sur les mesures de prévention et de détection des commotions cérébrales et plus spécifiquement en Savate boxe française.

A la lumière de la formation développement professionnel continu dispensée au siège de la Fédération, l'équipe médicale a élaboré un projet de fiches spécifiques pour la Savate boxe française à l'usage des médecins de garde sur le bord des rings sous la forme de conseils pratiques concernant la détection des commotions cérébrales et surtout à l'aide d'un réseau spécifique à la Savate pour le suivi à court, moyen et long terme.

Le travail de recherche sur la fréquence des commotions cérébrales dans la Fédération est toujours en cours grâce à des réunions en visio ou en audio-conférence.

Ces travaux s'intègrent dans la mise en application du projet Vigi commotion du Ministère en coordination avec les sports de combat autorisant le K.O., c'est-à-dire la boxe anglaise et le kick boxing.

Dans d'autres domaines, la Commission Médicale se préoccupe des conséquences médico-sportives des sportifs ayant été atteints par la Covid (Covid long) principalement dans le cadre du suivi des sportifs de haut niveau.

Parmi les projets figurent les applications du médico-sport santé dans le cadre du label sport sur ordonnance.

La Commission Médicale a dû s'adapter par ailleurs aux modifications des dates de garde pour les combats et faire face également au chevauchement des réunions tant en présentiel qu'en virtuel.

Enfin, un travail de coordination est réalisé dans le cadre de la Commission Médicale Internationale de la Savate boxe française en vue de mettre au point une homogénéisation des règlements médicaux, tant dans le cadre du suivi des athlètes de haut niveau que de la conduite à tenir sur le bord des rings et également lors des entraînements en relation avec l'encadrement sportif et les responsables fédéraux.

Une fiche sur « conduite à tenir sur le contrôle du poids » est également à l'étude à partir des travaux de la Confédération des Sports de Combats et de Contact.

ANDRÉ MONROCHE
MÉDECIN FÉDÉRAL NATIONAL

COMMISSION NATIONALE IMAGE ET COMMUNICATION

La Commission Image et Communication travaille cette saison à la **refonte du site Internet de la Fédération**.

Pour ce faire, un groupe de travail spécifique a été créé. Il est composé de

- Praticants
- Présidents de clubs
- Présidents de départements

Cela a permis à la Commission Image et Communication de recueillir les avis des membres du Comité Directeur Fédéral, des membres de la Commission, et donc également, l'avis d'utilisateurs du site.

Il est à noter que les pages « trouver un club » et « boutique » ont une gestion particulière par un autre prestataire. Nous ne pourrions donc pas modifier ces 2 pages.

Pour les autres pages, les objectifs sont :

- l'amélioration de l'expérience de navigation vers une navigation plus fluide,
- l'uniformisation de la présentation pour une charte graphique claire,
- lier les informations du site internet vers les réseaux sociaux, pour plus de visibilité.

Je remercie Yasmine Talha, du club de Masseran, et tous les acteurs qui se sont mobilisés pour mener à bien ce projet.

Rendez-vous très bientôt, pour la mise en ligne.

GENEVIÈVE PETEY
RESPONSABLE DE LA COMMISSION

COMITÉ NATIONAL CANNE DE COMBAT & BÂTON

A l'image de notre fédération, encore une saison difficile pour le CNCCB dont les clubs ont été contraints de fermeture ou de pratique dégradée durant une grande partie de la saison à cause de la crise sanitaire.

QUELQUES CHIFFRES.

Au 31.08.2020 : 1682 licenciés pour 106 clubs

Au 31.08.2021 : 1098 licenciés pour 98 clubs

A ce jour : 1346 licenciés pour 96 clubs

La saison 2020/2021 a donc été la plus affectée en terme de baisse de licences liée au Covid.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission technique et sportive

- Poursuite des mises à jour au niveau Cahier n°10

- des fiches techniques et pédagogiques sont en cours de préparation pour étoffer la rubrique « pratiquer »

- préparation d'un évènement lié à la promotion du bâton et des spécialités (Canne Savate et Canne de défense).

Commission arbitrage

Révision règlement arbitrage

Poursuite des travaux pour la formation et évaluation des officiels

Commission compétition

La commission avait préparé la saison sportive que nous avons dû annuler suite aux différentes évolutions de la crise sanitaire.

Pendant ce temps, la commission travail sur la refonte du cahier compétition.

Préparation du calendrier des compétitions avec des nouveautés : Internationaux mixtes et Création du championnat de France mixte par équipe pour l'année 2022.

Commission jeunes et scolaire

Evolutions de la compétition Challenge National Jeunes

Travaux sur progression «Moustache» et préparation d'un stage jeunes

Commission Handicane

projet vidéo

Commission Féminine

Préparation d'un évènement inscrit dans le cadre de la campagne Octobre Rose pour octobre 2022.

Commission Communication

Gestion et animation du site internet www.cnccb.net et newsletter suite à la législation RGPD, au rythme mensuel ou bimensuel

Communication accentuée via Facebook avec le soutien d'une Community Manager (free-lance) pour booster des publications et assurer une présence soutenue.

Idem sur Instagram

Diffusion d'interviews, vidéos, photos, jeux-concours..

DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES

Pour la rentrée de septembre 2021, notre principal objectif a été d'accompagner les clubs à la reprise, en fidélisant les pratiquants et bénévoles et en les encourageant à reprendre une activité dynamique et en toute sécurité.

La saison 2021/2022 permettra à nouveau d'organiser les événements habituels mais également de remobiliser les pratiquants, clubs, officiels... autour de nouveaux rdv en lien avec la mixité, la formation et le développement de nos pratiques.

Au nom de l'ensemble des équipes composant le CNCCB, je remercie :

- M. Joël Dhumez et son comité directeur fédéral pour la confiance et l'aide précieuse que nous accorde la FFSBF&DA.
- l'ensemble du personnel fédéral
- Notre DTN Thierry Mardargent et ses cadres techniques
- Tous les dirigeants des clubs, comités départementaux, ligues, impliqués dans la canne de combat ainsi que les organisateurs d'événements nationaux décentralisés passés à et à venir.

CÉLINE DAUL-MECHOUAR
PRÉSIDENTE CNCCB



COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Membres de la commission :

- *Le président Joël DHUMEZ et le DTN comme membres de droit,*
- *Gilles LE DUIGOU, comme responsable de la Commission,*
- *Rodolphe REDON (Vice-président de la FFSbf&DA et président de la confédération Européenne), Yvon NUGEL, (responsable de la commission des compétitions de la FFSbf&DA), Jean Pascal SANTORO (en charge des relations pour l'ASIE), Ibrahim KONATE (en charge des relations pour l'Afrique et l'Amérique) et Wendy FAURE (en charge des relations pour l'EUROPE).*

Comme presque toutes les commissions de notre fédération, la commission des relations internationales n'a pas pu faire les actions souhaitées lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2021. Néanmoins, certaines actions sportives ont pu se faire.

Les actions ayant pu se faire :

> Les rencontres avec les dirigeants d'autres nations lors :

- Du championnat d'Europe 2021 à Loverval (Belgique)
- Du tournoi qualificatif combat du championnat du monde en juillet (Autriche)
- Du comité directeur de la FISav en juillet (Autriche)
- Des finales du championnat du monde combat faites à : Gannat, Alès, et en Espagne. Les combats prévus à La Motte Servolex ont été reportés en février 2022. Ces finales donnent lieu à des obligations : échanges et accords avec les responsables sportifs et politiques locaux.
- Appuyée par un stage encadré par Ibrahim KONATE, une visite du président français en Colombie a permis la reconnaissance de la fédération colombienne de Savate par le Comité Olympique Colombien. L'élection de notre président au bureau exécutif du Comité Olympique Français ouvre des possibilités pour aider les fédérations nationales se faire reconnaître par leurs autorités sportives nationales. La fédération colombienne est la première fédération du continent américain reconnue par son Comité Olympique National. Elle possède maintenant un budget lui permettant de participer aux actions internationales de Savate (stages, compétitions et réunions...), elle est maintenant un point d'appui pour développer la Savate en Amérique. Les prochains championnats Pan Américains auront lieu en août 2022 en Colombie. La fédération canadienne a annoncé sa participation.
- Des visites de délégations étrangères ont pu se faire en France, et plus particulièrement à Paris au siège de la fédération.

Nous avons effectué de nombreuses réunions en Visio, avec de nombreux pays, par ce système nous avons accompagné la fédération espagnole dans la mise en place de formations régulières en Visio (concernant l'arbitrage, l'enseignement et l'organisation structurelle de la Savate dans le monde), ces réunions en Visio étant à destination des pays parlant espagnol.

L'utilisation de ces vidéoconférences nous permet d'échanger avec plus de personnes qu'en présentiel et surtout régulièrement avec des dirigeants sportifs que l'on ne rencontre pas souvent.

Les actions n'ayant pas pu se faire :

Une action importante est l'impossibilité d'organiser le stage international à Boulouris, ce stage participe pleinement au développement de la Savate dans certains pays, par le savoir transmis par les cadres techniques de la fédération française durant une semaine.

Tous les stages prévus à l'étranger : heureusement que les contacts ont pu être gardés soit par des réunions en Visio, soit par le travail de communication effectué par les membres de la commission.

Il y a eu un « avant » COVID, il y aura un après... La Savate aujourd'hui, c'est plus de 70 pays, augmentant progressivement le travail des membres de la commission des relations internationales

De fait, un grand merci à tous les membres de la commission pour leur investissement, et aussi à tous les acteurs de la fédération française travaillant pour partager notre passion de la Savate dans le monde entier.

GILLES LE DUIGOU
RESPONSABLE DE LA COMMISSION



COMPTE-RENDU DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE



COMPTE-RENDU DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Depuis ces dernières années, la gouvernance sportive en France subit une constante évolution. Nous avons l'habitude de dire que nous évoluons dans un environnement complexe : baisse des crédits, difficultés à identifier les centres de décision et incertitudes sur les ressources humaines. C'était sans compter sur le choix du Directeur Technique National d'orienter sa carrière professionnelle vers d'autres horizons en cours d'olympiade et la poursuite de la crise sanitaire qui, au-delà du désastre économique et humain, a entraîné un bouleversement dans notre calendrier d'actions et compétitif. L'annulation des championnats (Jeune, France Elite A combat) et de nombreuses autres compétitions, stages (jeunes officiels et jeunes dirigeants, stages équipe de France...) et manifestations (Savate partagée...) ont engendré d'énormes déceptions. Mais c'est mal nous connaître car nous sommes avant tout des compétiteurs et nous aimons les challenges. Nous avons donc fait face à l'adversité et avons su nous réinventer... Le calendrier a été modifié afin de réaliser nos stages en territoires d'outre-mer, nous avons proposé des regroupements à nos SHN en dehors de stages EQF pour maintenir leur motivation et leur niveau de performance, les avons soutenus financièrement. La Direction Technique Nationale a œuvré en concertation avec les Élus fédéraux concernés ainsi que les commissions nationales en s'adaptant au contexte en proposant des formations et des groupes de travail en distanciels, des webinaires... Si l'activité a été perturbée, elle n'a jamais été interrompue comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport rédigé collectivement par les CTS de la Direction Technique Nationale.

Nouveautés institutionnelles saison 2021/2022

- 1- Contrat d'engagement Républicain.**
- 2- Renouvellement de la Délégation de la FFSbf&DA. avec l'obligation de présenter un plan de lutte contre les violences sexuelles et un bilan et un nouveau Plan de Féminisation**
- 3- Honorabilité.**

1 Les fédérations ont désormais l'obligation de signer un Contrat d'Engagement Républicain.

La loi confortant le respect des principes de la République du 24 août 2021 a acté des évolutions majeures dans la relation entre l'État et les fédérations sportives délégataires. Outre la signature désormais obligatoire du contrat d'engagement républicain pour toutes les associations et fédérations sportives agréées en France, préalable au versement de toute subvention publique, l'État confie des responsabilités nouvelles aux fédérations sportives délégataires en contrepartie des missions de service public et du monopole pour l'organisation d'une discipline sportive qui leur sont confiés. Autrefois strictement limité au champ sportif, le cadre de la délégation élargit donc les droits et devoirs du mouvement sportif fédéral, notamment sur le plan de l'éthique, la vie démocratique et de la protection de l'intégrité des pratiques comme des pratiquants. Les engagements réciproques de l'État et des fédérations délégataires sont désormais prévues par un contrat de délégation.

Ce contrat engage les fédérations à déployer une stratégie sur 5 items :

- La protection de l'intégrité physique et morale des personnes, en particulier des mineurs ;
- La préservation de l'éthique et de l'équité des compétitions sportives ;
- Les concertations engagées avec les acteurs représentatifs, notamment les sportifs et les entraîneurs, des disciplines déléguées,
- Le développement durable,
- La bonne gouvernance de la fédération et de ses organismes régionaux et départementaux.

2 Renouvellement de la délégation accordée à la FFSbf&DA

Les associations ont l'obligation de signer le contrat d'engagement républicain (Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021) pour obtenir l'agrément. Ce dernier est obligatoire dans le cadre de la délégation. La délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport susvisé a été accordée le 28 mars 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2025 à la FFSbf&DA pour la pratique des disciplines sportives suivantes : Assaut combat Canne de Combat Bâton.

3 Contrôle de l'honorabilité

Le code du sport prévoit que certaines activités sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits. Initialement, étaient ainsi soumis à une obligation légale d'honorabilité :

- Les éducateurs sportifs,
- Les exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS).

Le 21 février 2020, lors de la convention contre les violences sexuelles dans le sport, la Ministre des Sports a souhaité que le contrôle de l'honorabilité pour « les encadrants bénévoles et les membres des équipes dirigeantes des associations sportives » soit généralisé. L'objectif poursuivi était de mettre en place ce contrôle d'honorabilité automatisé à compter du 1er janvier 2021.

En effet, seuls les éducateurs sportifs/éducatrices sportives titulaires d'une carte professionnelle faisaient l'objet de contrôles systématiques réalisés annuellement par une consultation automatisée du bulletin N°2 du casier judiciaire et du FIJAS (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes). Nous vous rappelons, à ce titre, qu'il convient de demander systématiquement à vos éducateurs sportifs rémunérés de présenter leur carte professionnelle.

N.B. : le public peut s'assurer du contrôle réalisé par les services de l'État par la consultation de la carte professionnelle des éducateurs sportifs/éducatrices sportives et directement depuis le site internet : <http://eapspublic.sports.gouv.fr>

Le ministère des Sports a donc souhaité systématiser le contrôle d'honorabilité pour les éducateurs sportifs/éducatrices sportives bénévoles, les exploitant d'EAPS licenciés auprès d'une fédération sportive.

Récemment, l'obligation d'honorabilité a été étendue aux arbitres et juges, surveillant de baignades et tout intervenant auprès des mineurs au sein d'un EAPS par la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Ces personnes, licenciés auprès d'une fédération sportive, seront soumis au contrôle systématique d'honorabilité après parution des décrets d'application.

ACTION 1 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE POUR TOUS

L'ensemble des CTS travaillent sur différents dossiers

ACTION EN DIRECTION DU PUBLIC UNIVERSITAIRE

Christophe Neuville - Représentant de la DTN dans la CMN FFSU.

Reprise du championnat universitaire qui a eu lieu à Rennes du 15 au 17 mars 2022.

Cet événement a regroupé plus de 180 compétiteurs répartis en trois championnats.

Un championnat individuel assaut représentant 38 tireuses et 77 tireurs, soit 115 inscrits.

Un championnat individuel combat avec seulement cette année 8 combattants 4 femmes et 4 hommes.

Un championnat par équipe de 10 équipes constituée chacune de 3 jeunes gens, 2 jeunes filles et 1 officiel.

ACTIONS EN DIRECTION DE LA MIXITÉ

Valérie Bizet- DTN Adjointe

1- **Rédaction du plan de féminisation** : Une obligation. Un nouveau plan de féminisation comportant un bilan et un plan d'action pour 2022/2024 a été remis à l'ANS dans le cadre de la demande du renouvellement de la délégation.

2- La direction technique nationale s'est associée à la fédération dans l'**Opération « Octobre Rose »**.

3- **Journée internationale du sport féminin** : La direction technique nationale a proposé 2 jeux concours en utilisant le dessin et la vidéo afin de mettre à l'honneur toutes les féminines de notre fédération à l'occasion de la « Journée Internationale des Droits des Femmes » célébrée le 8 mars.

4- **Calendrier annuel de la Mixité** : Nous avons relancé le Calendrier annuel de la Mixité en communiquant

avec l'ensemble de nos organes déconcentrés. Au regard des retours, nous sommes au regret de constater que nos clubs, nos comités départementaux et nos ligues ont également rencontré des difficultés pour organiser des manifestations au direction de la mixité compte tenu du contexte sanitaire. Nous espérons que dès la saison prochaine, cette crise sanitaire sans précédent, soit derrière nous afin de retrouver notre dynamique positive qui permettra à l'ensemble de nos clubs d'exprimer leur passion de la Savate bf et de ses disciplines associées et leur engagement dans la mixité.

5- **Promotion de la mixité dans le sport** : Partenariat CNOSF – FFSbf&DA - Valérie Bizet, est pilote le groupe de travail portant sur la « Mixité des métiers » de la commission Mixité du CNOSF dont la présidence a été confiée à Marie Françoise Potereau et Joel Dhumez dans le cadre des Grandes Causes Nationales portées par le CNOSF pour Paris 2024. Des premières préconisations ont été rendu au CNOSF pour donner suite aux travaux menées en partenariat avec des personnes du monde politique, de l'entreprise, des dirigeants, des cadres d'état...

PUBLICS ÉLOIGNÉS DE LA PRATIQUE

Service Civique : Valérie Bizet coordonne ce dispositif en lien avec Guillaume Livonnen agent de développement de la fédération.

Nos trois missions sont un véritable outil contribuant à la performance sociale de notre fédération.

- 1- Accession à la pratique pour les jeunes en QPV, ZRR et tous publics éloignés de la pratique Savate boxe française & DA.
- 2- Reprise de l'activité post covid
- 3- Accès aux personnes en situation de handicap.

Notre agrément national soulage nos structures de la contrainte administrative inhérente au dispositif du service civique. Depuis notre engagement dans ce dispositif, nous augmentons chaque année notre enveloppe. Cette saison, l'Agence Nationale du Service Civique nous a accordé l'intégralité de nos demandes. C'est donc 35 contrats qui ont été mis à la disposition de nos structures correspondant à une valorisation de 160 000 euros environ.

LES ACTIONS OU LES OUTILS PROMOTIONNELS

Accompagnement dans la démarche projet : la direction technique nationale s'est investie dans la réalisation du Plan Sportif Fédéral et dans l'accompagnement des Plans Sportifs Territoriaux, ce travail s'est poursuivi dans l'étude des dossiers ANS.

Diffusion des documents pédagogiques en direction des enseignants pour renforcer la passerelle école/club en s'appuyant sur deux documents fédéraux :

- 1) Réédition de la savate et Canne aménagée
- 2) En route pour la Savate
- 3) En route pour la canne

ACTION 2 : DÉVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan de Performance Fédérale (PPF) validé par le ministère.

LA HAUTE PERFORMANCE

L'équipe des CTS : Richard, Fathi, Christophe (EN) soutenu par Wendy, les DTN A Valérie (SSP/ PSQS-) Victor (Préparation mentale) ainsi que l'équipe médicale et paramédicale : Marie Pierre, Jean Luc et Alban accompagnent nos SHN dans leur parcours de performance.

La saison 2021/2022 a été marqué par le départ à la retraite de notre DTN A du haut niveau Hubert Abela. Nous tenons à le remercier et lui dire qu'il manque à toute l'équipe de la haute performance.

Cette saison, les performances de nos sportifs ont permis à la FFSbf&DA de conserver sa place de leader mondial. Nous félicitons l'ensemble des sportifs des équipes de France, dans toutes les catégories et les disciplines et soulignons leur comportement exemplaire.

Félicitations également à l'ensemble de nos clubs et à leurs entraîneurs.

L'ANS par son soutien financier permet de prendre en charge le coût pour nos sportifs de la totalité des stages Équipes de France et des déplacements sur les compétitions de référence. De plus les athlètes inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau peuvent recevoir des aides personnalisées au regard de critères sociaux, de leur performance et compensent leur manque à gagner. La fédération complète les aides personnalisées par une prime à la performance pour les sportifs en EQF senior Assaut et Combat.

LES TEMPS FORTS DE LA SAISON SPORTIVE 2021/2022

CHAMPIONNAT DU MONDE COMBAT Senior

La crise sanitaire n'a pas permis à notre fédération d'organiser le championnat de France Elite A M/F et le championnat de France Juniors, qui sont les compétitions de référence pour pouvoir participer au championnat du monde combat.

A titre exceptionnel, la direction technique, a organisée une session de combats tests à huis clos au CREPS de Toulouse, avec des athlètes identifiés sur les listes de haut niveau et qui avaient les pré-requis pour participer à ce niveau de compétition.

Par manque d'athlètes et les cas covid-19, il ne nous a pas été possible de présenter un athlète dans toutes les catégories d'âges et de poids.

Le tournoi qualificatif a eu lieu en Autriche (Weiz). Les Finales seniors sur plusieurs lieux (Gannat, Alès et La Motte Servolex et en Espagne)

Résultats :

Femmes : 5 athlètes sélectionnées

- Quatre titres de championne du monde
- Une finale annulée

Hommes : 6 athlètes sélectionnés

- Six titres de champion du monde

CHAMPIONNAT DU MONDE COMBAT Juniors

- Pas d'athlètes sélectionnés

CHAMPIONNAT D'EUROPE ASSAUT Senior

Le championnat d'Europe a eu lieu en Belgique à Loverval

Résultats :

Femmes : 7 athlètes sélectionnées

- 7 titres de championne d'Europe

Hommes : 8 athlètes sélectionnés

- 6 titres de champion d'Europe
- Une médaille d'argent

CHAMPIONNAT DU MONDE ASSAUT -18 ans

L'annulation du championnat de France des jeunes, à la suite des restrictions sanitaires, ne nous a pas permis de sélectionner une équipe pour cette compétition.



Soirée des champions au CNOSF

Pas de champions en 2020 à la suite des restrictions sanitaires

STAGE INTERNATIONAL

Pas de stage proposé à la suite des restrictions sanitaires

RECONNAISSANCE DE HAUT NIVEAU – LISTES MINISTÉRIELLES ET PSQS

Valérie BIZET

Cette année le dossier de renouvellement de la délégation pour notre fédération a été validé. Nous avons maintenu la reconnaissance de nos deux disciplines de haut niveau (Combat et Assaut).

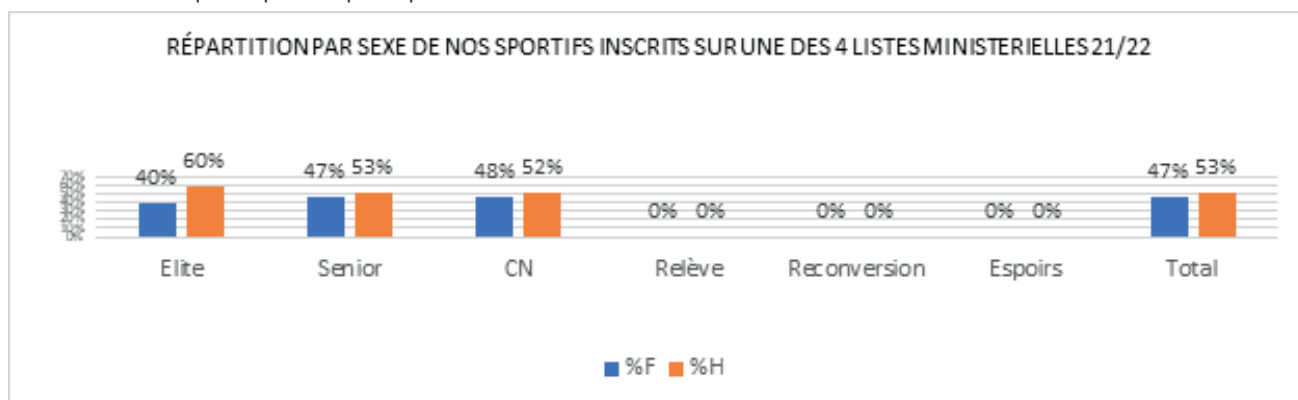
Cette reconnaissance est renouvelée tous les 4 ans sur la base de critères définis par le Ministère.

Cette reconnaissance permet d'inscrire les athlètes sur une des quatre listes ministérielles :

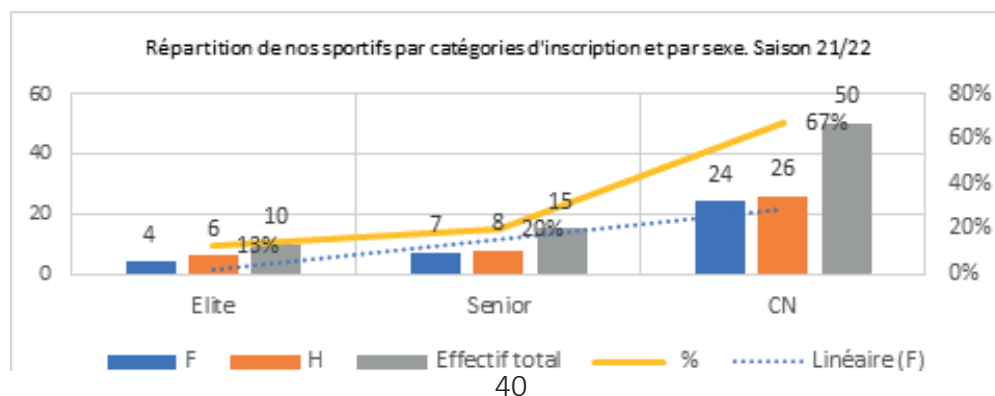
- 1- 25 sportifs sur la liste des Sportifs de Haut Niveau (SHN) dont : 9 Elite, 17 Senior, 0 Relève,
- 2- 0 sur la liste Reconversion
- 3- 49 sportifs sur la liste « Collectifs Nationaux »
- 4- 0 sportif sur la liste Espoirs

Pour être listé, les athlètes doivent répondre à des critères de performance définis dans le Plan de Performance Fédéral (PPF). La proposition se fait via le Portail du Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS). L'ANS et la direction des sports valident ou non l'inscription. Les athlètes doivent obligatoirement renseigner le PSQS et effectuer les examens médicaux dans le cadre de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR). Cette inscription ouvre des droits spécifiques à chaque liste.

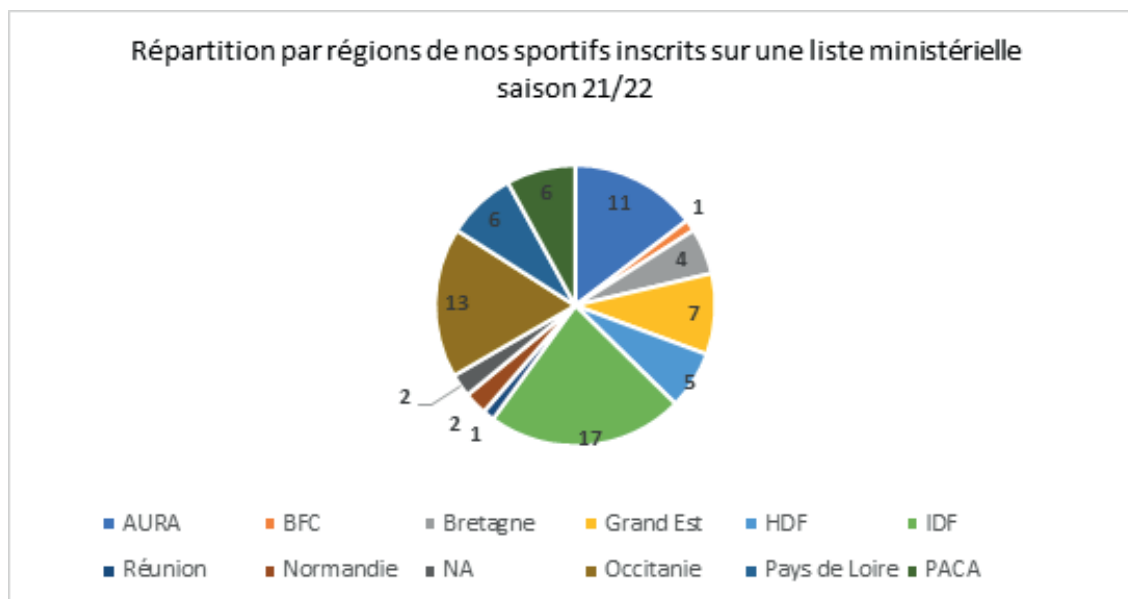
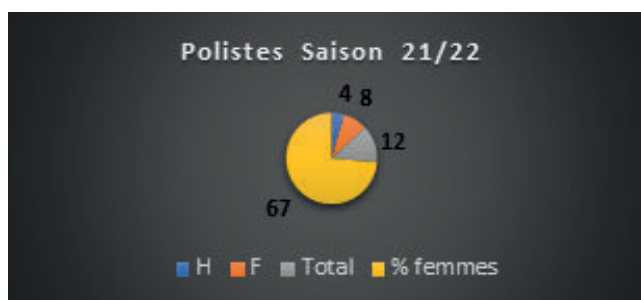
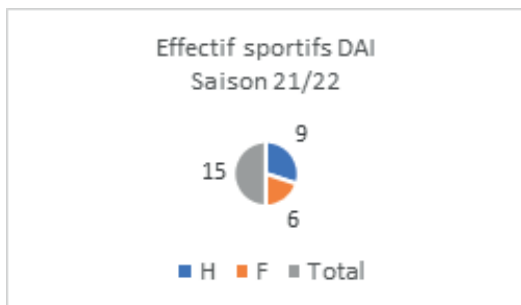
Sur la saison 2021/2022, nos listes ministérielles ne sont pas représentatives de nos sportifs dans la mesure où ni le championnat de France Elite A combat ni le championnat de France Jeune n'ont pu se dérouler en raison de la crise sanitaire, ce qui explique l'absence de sportifs sur la liste Espoir. Le nombre total de nos inscrits sur les listes ministérielles est de 75 sportifs. Nous constatons sur l'ensemble des inscrits sur une des quatre listes ministérielles une quasi-parité puisque nous avons 47% de féminines et 53% de masculins.



La majorité de nos sportifs listés sont identifiés sur la liste des Collectif Nationaux (50 / 75). En raison de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, le titre de champion du Monde Combat n'a pas pu être obtenu par l'ensemble de nos sportifs sélectionnés, ce qui explique le pourcentage de 40% de féminine. Néanmoins sur l'ensemble des autres catégories, nous constatons un équilibre H/F similaire aux années antérieures.



Nos deux structures fédérales du programme d'excellence du PPF « le Pôle France Occitanie » et le « Dispositif d'Accompagnement Individualisé » (DAI) accueillent 27 sportifs. 15 sportifs sur le DAI et 12 sportifs en Pôle France Occitanie.



SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL

Valérie BIZET

Comme le prévoit la loi de 2016, la Direction Technique Nationale a l'obligation et la responsabilité d'accompagner les sportifs inscrits sur une liste de haut niveau afin d'accompagner les athlètes engagés dans un projet sportif tout en préparant leur insertion professionnelle. Cette mission s'exerce en coordination avec l'Agence Nationale du Sport, les Maisons Régionales de la Performance, les entraîneurs nationaux et l'ensemble du réseau institutionnel mais aussi avec d'autres ministères (intérieur...) et organismes (Afdas).

Objectifs du Suivi Socio Professionnel (SSP)

- Trouver le meilleur équilibre entre le projet sportif et le projet socio-professionnel
- Aider et préparer l'insertion professionnelle
- Faciliter la fin de carrière lorsque cela est possible.

Les principales actions

- Suivi permanent
- Facilitateur de la mise en œuvre des projets sportifs (présence aux stages)
- Conseils et accompagnement des athlètes dans leurs projets
- Présentation des dispositifs spécifiques
- Interface avec les DRJSCS
- Interface avec les employeurs et/ou les organismes de formation
- Mise en relation avec des personnes ressources
- Aides à la décision
- Orientation

Quelques dispositifs spécifiques pour les SHN :

- Aménagement de parcours de formation
- Dispositifs spécifiques (ATP, Police, Retraite, Accident de travail, dérogation aux concours...)
- Aménagement emploi sous certaine condition
- Recherche d'emploi
- Bilan de compétences

Cet accompagnement s'adresse en priorité aux sportifs inscrits sur la liste des Sportifs de Haut Niveau (SHN). Dans le cadre du Projet de Performance Fédéral, deux dispositifs sont au service de la performance :

POLE FRANCE SAVATE BOXE FRANÇAISE SUR LE SITE DU CREPS DE TOULOUSE

Sous la responsabilité de Richard AGUENINHAI et de Christophe NEUVILLE



- Préparation à la performance sportive
- Préparation à l'insertion professionnelle

Le travail des entraîneurs a été fondamental afin que les athlètes gardent toute leur motivation.

Cette structure accueille 12 athlètes avec des projets scolaires, universitaires et professionnels très diversifiés.

Pour information : le Pôle n'est pas un club mais un outil au service de la performance qui s'inscrit dans le Plan de Performance Fédéral (PPF). Les athlètes détectés s'engagent dans une démarche volontaire, il garde la licence de leur club et leur entraîneur est associé dans ce projet.

Pour répondre au double projet des athlètes : Le CREPS de Toulouse met à notre disposition des équipements dédiés pour la Savate boxe française et un ensemble de services (accompagnement, formation, suivi médical...)

Cette structure est implantée dans un établissement labellisé Grand INSEP.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ (DAI)

Dossier coordonné par Fathi MIRA, en collaboration avec Wendy FAURE.

Depuis plusieurs années nous avons mis en place un dispositif d'accompagnement individualisé (DAI). Il est inscrit dans le Projet Performance Fédéral. Ce dispositif répond à plusieurs objectifs :

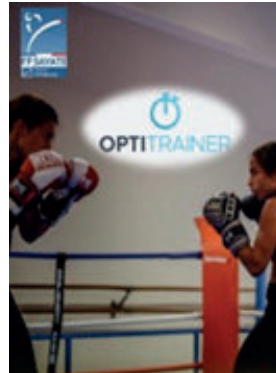
- Accompagner les sportifs volontaires et identifier à fort potentiel, dans une démarche de performance
- Favoriser la mutualisation de l'expertise du haut niveau
- Permettre aux athlètes de rester dans leur environnement proche
- 15 sportifs et sportives ont bénéficié de ce dispositif sur la saison 2021/2022

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur des outils connectés afin de partager un ensemble de données (entraînements, exercices, supports vidéo, planification...etc.). Je remercie particulièrement Wendy pour son investissement sur ce dossier.

Les athlètes sont regroupés régulièrement lors de stages. Les entraîneurs de club sont invités.

Pour information : en lien avec la société OPTITRAINER, nous avons développé une application. L'objectif était de créer du lien entre tous les acteurs (athlète, entraîneur et l'entraîneur national référent). Cette application permet de partager notamment des contenus d'entraînement (spécifique ou général) et d'évaluation. A terme cette application, pourrait être proposé à tous les entraîneurs désireux de se doter d'un outil connecté. D'autre part, cet outil va nous servir pour le suivi des athlètes sélectionnés en EQF (entre les stages ou avant les finales par exemple).

Le sportif aura une interface personnalisée avec le tableau de bord des séances passées et à venir. Il pourra suivre son calendrier avec les projections des cycles d'entraînement. Il aura accès aux séances détaillées.



L'ACCESSION À L'EXCELLENCE

Dossier suivi par Fathi et Richard

Dans le cadre du Projet de Performance Fédéral, la direction technique nationale a mis en place un dispositif de détection pour les cadets et les minimes :

- Collectif Horizon 2024 (cadets et cadettes) : Coordonné par Richard, entraîneur national
- Un stage national : Richard

Un autre lors des vacances de Toussaint au CREPS de Toulouse

Collectif Avenir 2028 (minimes G et F) Coordonné par Fathi, entraîneur national

Plusieurs actions sont mises en place au vu des résultats du championnat de France jeunes :

- Stage ligue de la Réunion
- Stage ligue de Guadeloupe

Ces actions sont appréciées par les jeunes sportifs. L'encadrement est constitué de champions confirmés et diplômés. Il participe à la transmission de leur savoir-faire (logique du compagnonnage).

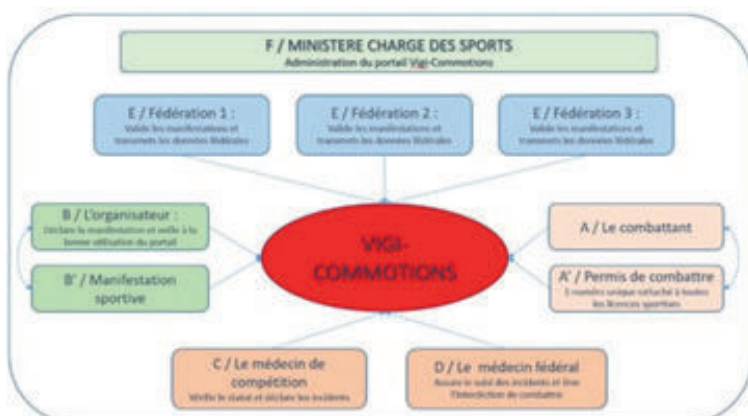
C'est un plus pour tous ces jeunes qui rêvent de s'engager dans une dynamique sportive vers le haut niveau.

Le travail mené avec les DOM TOM est apprécié par les ligues qui nous accueillent.

VIGI-COMMOTIONS

Dossier suivi par le DTN et Fathi en lien avec le docteur André Monroche

Cette période a été propice pour travailler avec le Ministère pour développer le portail du suivi des commotions cérébrales. Ce projet consiste à développer un outil de reporting et de traçabilité partagée avec les sportifs, les fédérations sportives, les médecins des fédérations, les organisateurs de manifestations sportives, les médecins de compétition, l'INSEP et le ministère chargé des sports. Trois fédérations se sont associées dans ce projet. (FFB, FFKMDA, FFSbf&DA).



ACTION 3 : ACCOMPAGNEMENT SANITAIRE DES ÉQUIPES DE FRANCE ET SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE

La Direction Technique Nationale et le secrétariat médical portent une attention particulière concernant cette action. Elle travaille en lien avec le staff médical pour répondre aux obligations réglementaires.

Tous les inscrits sur une des trois listes ministérielles (SHN, CN et Espoir) sont soumis à la surveillance médicale réglementaire obligatoire (SMR). Leur inscription sur une liste est conditionnée par la réalisation de la SMR.

Ce travail est réalisé en lien avec le docteur Marianne Groc.

ENCADREMENT MÉDICAL DES ÉQUIPES DE FRANCE :

La présence d'un encadrement médical ou para médical est présent lors de nos stages Équipes de France Assaut et Combat et de nos compétitions de référence.

L'équipe médicale est composée de :

- Marie-Pierre Maziere, médecin du sport
- Jean Luc Huon et Alban Dussouchet, kinésithérapeutes.

Cette équipe de professionnels participe à la préparation de nos EQF pour les compétitions de référence et aux actions préventives dans le cadre de leur mission. Ce sont des acteurs incontournables et nous tenons à les remercier.

Depuis septembre 2021, nous disposons de l'accès au logiciel Vigicomotion. Ce dernier permet de suivre l'ensemble de nos compétiteurs sur d'éventuelles commotions cérébrales et de prévenir d'éventuels accidents.

ACTION 4 : ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI, À LA PROFESSIONNALISATION ET À LA FORMATION

FIN DU CQP

dossier suivi par Nancy BRUNOT JOSEPH et la direction technique nationale.

Notre CQP a été créé en 2008 au vu du contexte législatif et des décisions fédérales de l'époque. Cette qualification de la branche sport est conditionnée à des textes avec des obligations mais aussi à la nécessité de procéder à une demande de renouvellement sur des périodes définies.

Notre CQP prenant fin le 29 novembre 2019, nous avons préparé avec les partenaires sociaux la demande de renouvellement. Ce travail a débuté en 2018 au regard des éléments que nous avions. Malheureusement, le contexte réglementaire a évolué avec des contraintes de plus en plus exigeantes. Aujourd'hui, les partenaires sociaux ne sont plus décideurs définitifs, ils nous accompagnent dans un contexte réglementaire évolutif.

Le décideur actuel est France compétences.

France compétences est la seule instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. C'est un établissement public national à caractère administratif. Ses orientations stratégiques sont déterminées par une gouvernance quadripartite composée de l'État, des régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatifs au niveau national et interprofessionnel, et de personnalités qualifiées.

Dans ce contexte notre dossier n'a pas été retenu et donc notre CQP n'a pas été renouvelé par France compétences.

Les raisons du refus :

Cet organisme a estimé que trop peu de personnes titulaires du CQP avaient un emploi officiel (donc déclaré) à la suite de l'obtention de cette qualification. Cette analyse s'est appuyée sur une enquête pilotée par le CERES (centre de recherche et d'étude pour le sport). Chaque titulaire est interrogé régulièrement (6 mois, puis tous les deux ans...). Ces données sur l'emploi sont demandées à chaque renouvellement. Jusqu'à présent

ces données n'étaient pas déterminantes.

Or France Compétences estime que ce critère de l'employabilité est le plus important pour l'obtention d'une qualification professionnelle donc pour le CQP.

D'autre part France compétences estime que nous avons trop d'options. Ces options sont insuffisamment comprises par ces organismes éloignés de nos pratiques sportives et disciplinaires.

La volonté globale s'inscrit dans une démarche de professionnalisation, les qualifications professionnelles (CQP, BP...) doivent correspondre à des besoins réels et que nous pouvons justifier.

Côté fédéral, nous pouvons aussi regretter le trop peu de retours des enquêtes concernant le suivi des cohortes initiées par la CERES.

Les perspectives :

Notre CQP correspondait aussi à notre monitorat donc nous allons poursuivre le développement de cette certification fédérale et maintenir notre niveau d'exigence. Nous avons la volonté d'harmoniser cette formation sur le territoire. Le processus d'attribution du monitorat reste identique, les CTD et les CTL sont informés.

Dans le cadre de l'arrêté du BP JEPS « activité de la savate », le monitorat était pris en compte au même titre que le CQP pour obtenir deux UC sur les quatre UC de ce diplôme d'Etat.

Le BP JEPS « activité de la Savate » est notre premier niveau pour s'inscrire dans une démarche de professionnalisation, cette qualification est pilotée par notre organisme de formation et elle peut être pris en charge par les OPCO ou le CPF ou autres financements de la formation professionnelle.

La Direction Technique Nationale va piloter la mise en œuvre et suivre les cohortes afin de s'assurer de l'engagement dans la voie de la professionnalisation. Cette offre de formation pourra se développer afin de répondre aux besoins.

L'antériorité :

Les personnes ayant commencé la formation du CQP avant novembre 2019 ont été rassurées. Elles ont pu continuer leur cursus et passer les certifications. Des dossiers ont été présentés aux partenaires sociaux. Cela concernait uniquement les stagiaires qui ont commencé la formation entre le 1er septembre 2018 et le 29 novembre 2019.

Passerelle entre les diplômes :

Celle-ci est toujours possible pour nos monitorats.

Exemple :

Quand un titulaire d'un monitorat est validé dans une qualification et qu'il souhaite obtenir un autre diplôme fédéral, il garde le bénéfice de l'UC1 et de l'UC3 et dans ce cas, il lui reste à suivre la formation de l'UC2 spécifique à la qualification souhaitée et ensuite passer l'examen.

Pour information :

Les personnes titulaires d'un CQP ont la reconnaissance de leur diplôme à vie comme pour ceux qui ont un BE ou un BP. Cela n'est pas remis en question. Elles peuvent renouveler leur carte professionnelle.

Dans le cas de difficultés pour obtenir sa carte professionnelle, la branche nous a indiqué qu'elle ferait le nécessaire. Dans cette situation vous devez prendre contact avec Mme Nancy BRUNOT JOSEPH.

ÉQUIPE TECHNIQUE FÉDÉRALE

Séminaire ETF

Cette année le séminaire ETF s'est déroulé à la maison du hand. 56 membres de l'ETF étaient présents pendant deux jours de travail intense. Les ateliers sont animés par les cadres techniques d'état (CTS).

Deux thèmes ont été proposés :

1- La Formation :

Rappel des procédures administratives en direction de l'ETF (anciens et nouveaux) :

- Constitution des dossiers d'examens.
- Échanges interactifs (partage d'expérience/ les points forts/ les points positifs/ les points à améliorer et

les perspectives) entre les cadres techniques fédéraux et les cadres techniques d'Etat (Victor et Nancy).

Présentation des formations continues et formations professionnelles :

- L'instructeur fédéral s'est déroulé en février 2022 avec 9 stagiaires,
- La spécialisation fédérale préparation physique s'est déroulée en février 2022 avec 14 stagiaires.
- 2 spécialisations fédérales public handicapé se sont déroulées sur mars et avril 2022 avec 17 stagiaires.
- La spécialisation fédérale préparation mentale s'est déroulée en mars 2022 avec 14 stagiaires.
- La spécialisation fédérale public enfant s'est déroulée en mars 2022 avec 9 stagiaires.

Prochaines formations : les Spécialisations fédérales soins aux tireurs en juin et Jeune public- Savate Défense en août 2022.

Constat et bilan : suite à la crise sanitaire, le retour à la formation en présentiel a redynamisé considérablement les apprenant (e)s. Cette période a suscité l'envie d'apprendre.

« Être plus acteur de leur formation et être au centre de l'action ».

2- Le développement :

Sensibilisation à la lutte contre les violences sexuelles et les discriminations,

Performances sociales du sport : actions en QPV et en direction des jeunes filles et femmes, et des personnes en situation du handicap en utilisant le dispositif du service civique.

Développement de la pratique Savate en lien avec l'UNSS et la FFSU.

Cette forme de travail a été l'occasion de mutualiser les différentes expériences et de favoriser les échanges entre tous les participants. Cette démarche a été globalement appréciée. Lors de ce regroupement, chaque cadre a reçu une dotation en équipement et matériel complétée d'une clé USB avec de nombreux documents.

Commissions sportives

Les CTS représentent le DTN au sein des différentes commissions. À ce titre, ils participent aux réflexions engagées, apportent leur expertise et leur soutien dans la mise en œuvre des projets. D'autre part, ils mènent les projets spécifiques indiqués dans leur lettre de missions.

Cadres Fédéraux

L'Équipe Technique Fédéral (ETF) comprenant des CTL et CTD, est constituée majoritairement par des cadres bénévoles, passionnés et compétents qui œuvrent sur leur territoire.

Leurs missions s'appuient sur les directives de la direction technique nationale en lien avec le code des cadres techniques de la fédération.

CONCLUSION

Cette saison, en dépit des suites de la crise sanitaire, a été intense et a demandé de répondre à une demande exigeante de la part du ministère des sports dans le cadre de la demande de renouvellement de la délégation : rédaction du contrat d'engagement Republicain, rédaction du nouveau plan de féminisation 2021/2024, rédaction du plan de lutte contre les violences sexuelles, du projet de performance sportive 2022 2024...

De nouveaux projets ont vu le jour : lancement de la formation complémentaire Sport Santé, réalisation d'une enquête sur le Sport Santé Bien Être, Sport sur Ordonnance et Handi savate et Handi canne, constitution d'un réseau d'ambassadeurs sport santé bien être et sport handicap ...La direction technique a réussi à conserver les budgets alloués par l'ANS dans le cadre du nouveau contrat de performance et du contrat de développement. Nos équipes de France ont continué à briller au plus haut niveau. Nous tenons à les féliciter pour leur engagement.

De nombreux projets voient le jour au sein de nos clubs, nos départements et nos ligues pour permettre à nos disciplines de rayonner au niveau territorial.

Le nombre de nos licences continuent à progresser et nous espérons retrouver rapidement le nombre de

licences avant celui de la crise sanitaire. Nous devons cependant prendre en compte le secteur très concurrentiel des sports de combat afin de rester leader. Cela passera par l'innovation en matière d'offre compétitive, mais aussi en moyen de communication et de stratégie marketing. Un travail de réflexion a été engagé dans ce sens et l'ANS nous soutient pour réussir notre « virage numérique ».

Un grand merci à l'ensemble du personnel fédéral toujours très professionnel et à tous les acteurs (élus, dirigeants, éducateurs, licenciés, bénévoles, cadres fédéraux, cadres techniques...) qui œuvrent avec passion pour faire rayonner l'ensemble de nos disciplines.

L'action des CTS se poursuivra en mettant en œuvre les orientations ministérielles en matière de sport au quotidien avec pour objectif de valoriser la FF SAVATE boxe française et ses Disciplines Associées.

LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE



RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

L'exercice 2021 se termine par un excédent de 35 815 euros

Pour rappel, le budget prévisionnel 2021 a été voté avec un déficit de 400 938 euros.

La question est : comment expliquer cet écart ?

LES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE :

L'exercice 2021 a été marqué par les faits suivants :

EN RECETTES

En premier lieu, la Fédération a perçu des subventions non prévues pour 342 000€.

Cette augmentation des subventions est liée à :

- fonds de compensation COVID pour 132 800€
- report de l'année 2020 sur 2021 pour le contrat de performance et le contrat de développement pour un total de 199 200€. Ce report est intégral compte-tenu de l'absence de fonds dédiés de la part de l'ANS. De fait, la Fédération a perçu un total de 733 500€ de subventions en 2021 (contre 261 300€ sur l'exercice 2020). concernant les licences et affiliations, nous avions prévu de percevoir 970 000€ et nous avons réalisé 989 266€. Les prévisions sont donc conformes à leur réalisation.
- pour rappel, la Fédération a fait le choix d'attribuer une ristourne de 50% aux licenciés « fidèles », ceux qui se sont licenciés pendant la crise Covid, ce qui a représenté un manque à gagner de 196 217€ concernant 13 081 licences.
- diverses recettes, plus importantes que prévu, ont également participé, en bien moindre mesure, au résultat satisfaisant, comme :
 - Recettes Pôle France Toulouse : + 10 000 €
 - Partenariat : + 35 000 €, la Fédération a décidé de valoriser les stocks disponibles (Metal Boxe)
 - Organisme de formation : + 20 000 €

EN DÉPENSES

Certains postes de dépenses auront affiché des économies car non effectuées, comme certaines commissions qui n'ont pas pu fonctionner pleinement du fait de la pandémie.

Par ailleurs, l'investissement de la fédération dans certaines actions a généré des dépenses exceptionnelles.

Concernant les économies sur les postes de dépenses :

- Les commissions : presque toutes les commissions ont fait des économies du fait de l'impossibilité de réaliser toutes les actions prévues (compétitions, stages, réunions....). Elles ont quand même pu se réunir grâce à la Visio, modifiant structurellement notre mode de réunions pour les années à venir.
- Les charges salariales ont également fait l'objet d'économies :
 - Le chômage partiel a généré une déduction des charges salariales pour 37 305€ (financé par l'Etat).
 - Un congé maternité a permis une légère réduction de la masse salariale
 - Pour rappel, le mandat de dirigeant de notre fédération repose sur le bénévolat, il n'y a donc pas de rémunération allouée aux membres du comité directeur.

Concernant les dépenses exceptionnelles :

- La Fédération a décidé d'une aide conséquente aux ligues et comités départementaux, engageant une dépense exceptionnelle de 72 300 € (40 000 € pour les ligues et 32 300 € pour les comités départementaux).
- La Fédération a aussi décidé de s'investir dans la sensibilisation et prévention aux risques de violences sexuelles et harcèlement dans le milieu sportif en s'associant à l'action de « Colosse aux pieds d'argile ». Concrètement, tous les clubs ont bénéficié d'une adhésion annuelle à cette association pour un montant total de 35 000 €.

LES ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS AYANT UNE INCIDENCE BUDGÉTAIRE :

La Fédération a conservé la provision de 125 000 € pour l'organisation en Martinique du championnat de France Jeunes en 2023 ou 2024. Cette décision de maintenir l'organisation en Martinique a été confirmée par un vote du comité directeur cette année.

Malgré la pandémie, certaines compétitions et stages ont été réalisés :

- Championnat de France assaut en Octobre 2021 à Paris
- Championnat d'Europe assaut à Loverval (Belgique)
- Sélection des athlètes de l'équipe de France combat (juniors et seniors) pour participer au tournoi qualificatif combat en juillet 2021 en Autriche.
- Les finales du Championnat du Monde (Alès, Gannat et en Espagne). Les combats prévus à La Motte Servolex ont été reportés en février 2022.
- La fédération a su s'adapter aux conditions sanitaires, par exemple en mettant en place des dispositifs permettant aux athlètes de se préparer, générant des dépenses non prévues.

CONCLUSION

La Fédération Française a su traverser l'année 2021 sans grand dommage, essentiellement grâce aux ressources liées aux subventions. Nous avons pu maintenir une activité au service des licenciés, clubs et structures territoriales grâce à une gestion budgétaire sérieuse.

La crise COVID a généré une baisse du nombre de licenciés :

- 58 277 licenciés fin 2019,
- 31 713 licenciés fin 2020,
- 39 345 licenciés fin 2021,

La Fédération remercie vivement les clubs et licenciés qui ont prouvé leur attachement à notre sport par le maintien de leur adhésion...Un grand merci.

La fin de la pandémie signe la fin des subventions exceptionnelles et les exercices budgétaires à venir devraient voir le retour de subventions « habituelles ».

Le challenge de tous est de retrouver très rapidement le niveau 2019 en nombre de licenciés, en espérant passer le cap des 60 000 licenciés.

Merci de votre attention

GILLES LE DUIGOU
TRÉSORIER

En annexe :

DOCUMENT N° 1 : Budget prévisionnel et réalisé 2020

DOCUMENT N° 2 : Budget prévisionnel et réalisé 2021

DOCUMENT N° 3 : Budget prévisionnel 2022

DOCUMENT N° 4 : Bilan et compte de résultat 2021 Fiduciaire ROC

DOCUMENT N° 5 : Rapport du Commissaire aux Comptes

DOCUMENT N° 1 : BUDGET PREVISIONNEL ET REALISE 2020

Rubrique budgétaire	Suivi du Budget prévisionnel 2020					
	Dépenses prévisionnelles 2020	Dépenses réalisées au 31/12/2020	Recettes prévisionnelles 2020	Recettes réalisées au 31/12/2020	Soldes prévisionnels 2020	Solde réalisé au 31/12/2020
010 CNCCB	25 540,00 €	16 375,38 €	3 540,00 €	1 870,00 €	-22 000,00 €	-14 505,38 €
020 Commission Médicale	49 738,00 €	21 772,30 €			-49 738,00 €	-21 772,30 €
030 Sport aménagé	4 800,00 €	4 664,65 €			-4 800,00 €	-4 664,65 €
040 Commission Féminines	2 000,00 €	566,28 €			-2 000,00 €	-566,28 €
050 Commission Jeunes	24 500,00 €	494,50 €	17 000,00 €		-7 500,00 €	-494,50 €
060 Secteur International	40 000,00 €	30 397,79 €			-40 000,00 €	-30 397,79 €
070 Commission Nationale d'Arbitrage	13 000,00 €	12 037,83 €			-13 000,00 €	-12 037,83 €
080 Commission Compétitions Fédérales	10 000,00 €	5 619,95 €			-10 000,00 €	-5 619,95 €
09 Direction Technique	468 500,00 €	210 841,67 €	30 000,00 €	17 094,70 €	-438 500,00 €	-193 746,97 €
-9921 Soutenir financièrement les SHN (AP)	85 000,00 €	65 000,00 €			-85 000,00 €	-65 000,00 €
-09084001 Indemnités CTE (hors CO)	45 000,00 €	38 883,44 €			-45 000,00 €	-38 883,44 €
-9923 PPF frais DTN DTNA, équipements, stages EF combat assaut, compétitions EF combat assaut	228 500,00 €	31 312,36 €			-228 500,00 €	-31 312,36 €
-9924 Pôle Toulouse, cellule performance, collectif avenir	110 000,00 €	75 645,87 €	30 000,00 €	17 094,70 €	-80 000,00 €	-58 551,17 €
10 Manifestations sportives	179 400,00 €	88 535,18 €	25 000,00 €	11 682,00 €	-154 400,00 €	-76 853,18 €
11 Promotion Communication	76 500,00 €	63 508,31 €	57 500,00 €	47 607,40 €	-19 000,00 €	-15 900,91 €
120 Secteur Formation	54 200,00 €	29 419,01 €	14 000,00 €	18 038,01 €	-40 200,00 €	-11 381,00 €
130 Vie Fédérale	169 200,00 €	155 265,04 €	0,00 €	0,00 €	-169 200,00 €	-155 265,04 €
130 Fonctionnement instances	67 200,00 €	109 511,87 €			-67 200,00 €	-109 511,87 €
131 Structuration	102 000,00 €	45 753,17 €			-102 000,00 €	-45 753,17 €
140 Vie Administrative	425 000,00 €	408 550,54 €	7 500,00 €	6 964,88 €	-417 500,00 €	-401 585,66 €
150 Boutique fédérale	20 000,00 €	15 772,54 €	30 000,00 €	19 307,58 €	10 000,00 €	3 535,04 €
160 Commission Savate Bâton Défense	5 000,00 €	11 554,23 €	9 000,00 €	7 140,00 €	4 000,00 €	-4 414,23 €
170 Commission Savate Forme	5 000,00 €	0,00 €		0,00 €	-5 000,00 €	0,00 €
180 Commission Savate Pro	4 000,00 €	0,00 €		0,00 €	-4 000,00 €	0,00 €
290 Fin d'exercice (amortissements/provisions)	95 000,00 €	124 368,86 €	15 000,00 €	29 058,00 €	-80 000,00 €	-95 310,86 €
980 Ressources générales	340 000,00 €	347 663,26 €	1 811 500,00 €	1 611 237,85 €	1 471 500,00 €	1 263 574,59 €
-Licences et affiliations (la dématérialisation est dans les dépenses ainsi que les ristournes aux clubs labellisés)	110 000,00 €	69 876,53 €	1 420 000,00 €	1 349 937,85 €	1 310 000,00 €	1 280 061,32 €
-Miloé		31 196,60 €				-31 196,00 €
-Subventions MSS			391 500,00 €	261 300,00 €	391 500,00 €	261 300,00 €
-Autres subventions						0,00 €
-Ristournes ligues et CD	165 000,00 €	165 000,00 €			-165 000,00 €	-165 000,00 €
Assurance Licences AIAC	65 000,00 €	81 590,13 €			-65 000,00 €	-81 590,13 €
Totaux généraux	2 011 378,00 €	1 547 407,32 €	2 020 040,00 €	1 770 000,42 €	8 662,00 €	222 593,10 €

DOCUMENT N° 2 : BUDGET PREVISIONNEL ET REALISE 2021

Rubrique budgétaire	Suivi du Budget prévisionnel 2021					
	Dépenses prévisionnelles 2021	Dépenses réalisées au 31 déc 2021	Recettes prévisionnelles 2021	Recettes réalisées au 31 déc 2021	Soldes prévisionnels 2021	Solde réalisé au 31 déc 221
010 CNCCB	12 000,00 €	10 945,25 €	2 000,00 €		-10 000,00 €	-10 945,25 €
020 Commission Médicale	38 638,00 €	34 774,22 €			-38 638,00 €	-34 774,22 €
030 Sport aménagé	1 000,00 €	0,00 €			-1 000,00 €	0,00 €
040 Commission Féminines	1 000,00 €	349,63 €			-1 000,00 €	-349,63 €
050 Commission Jeunes	30 600,00 €	180,00 €	14 000,00 €		-16 600,00 €	-180,00 €
060 Secteur International	34 500,00 €	29 783,25 €			-34 500,00 €	-29 783,25 €
070 Commission Nationale d'Arbitrage	5 000,00 €	767,58 €			-5 000,00 €	-767,58 €
080 Commission Compétitions Fédérales	4 000,00 €	699,56 €			-4 000,00 €	-699,56 €
09 Direction Technique	467 500,00 €	395 192,10 €	17 000,00 €	27 334,90 €	-450 500,00 €	-367 857,20 €
-9921 Soutenir financièrement les SHN (AP)	90 000,00 €	90 000,00 €			-90 000,00 €	-90 000,00 €
-09084001 Indemnités CTE (hors CO)	32 000,00 €	33 998,00 €			-32 000,00 €	-33 998,00 €
-9923 PPF frais DTN DTNA, équipements, stages EF combat assaut, compétitions EF combat assaut	222 500,00 €	172 348,23 €			-222 500,00 €	-172 348,23 €
-9924 Pôle Toulouse, cellule performance, collectif avenir	123 000,00 €	98 845,87 €	17 000,00 €	27 334,90 €	-106 000,00 €	-71 510,97 €
10 Manifestations sportives	127 500,00 €	138 194,67 €	7 000,00 €	11 840,00 €	-120 500,00 €	-126 354,67 €
11 Promotion Communication	64 050,00 €	60 294,36 €	35 000,00 €	71 374,96 €	-29 050,00 €	11 080,60 €
120 Secteur Formation	58 600,00 €	29 058,86 €	17 150,00 €	46 916,75 €	-41 450,00 €	17 857,89 €
130 Vie Fédérale	151 800,00 €	261 818,40 €	0,00 €	0,00 €	-151 800,00 €	-261 818,40 €
130 Fonctionnement instances	70 000,00 €	61 279,22 €			-70 000,00 €	-61 279,22 €
131 Structuration	81 800,00 €	200 539,18 €			-81 800,00 €	-200 539,18 €
140 Vie Administrative	425 000,00 €	332 604,79 €	7 500,00 €	2 317,84 €	-417 500,00 €	-330 286,95 €
150 Boutique fédérale	15 000,00 €	19 600,47 €	20 000,00 €	28 254,72 €	5 000,00 €	8 654,25 €
160 Commission Savate Bâton Défense	11 500,00 €	14 132,27 €	7 100,00 €	11 467,60 €	-4 400,00 €	-2 664,67 €
170 Commission Savate Forme	2 500,00 €	167,88 €			-2 500,00 €	-167,88 €
180 Commission Savate Pro	2 000,00 €	3 572,42 €			-2 000,00 €	-3 572,42 €
290 Fin d'exercice (amortissements/provisions)	95 000,00 €	91 355,05 €	140 000,00 €	48 596,75 €	45 000,00 €	-42 758,30 €
980 Ressources générales	482 000,00 €	527 773,60 €	1 361 500,00 €	1 738 976,10 €	879 500,00 €	1 211 202,50 €
-Licences et affiliations (la dématérialisation est dans les dépenses ainsi que les charges salariales de Sébastien, les ristournes aux clubs labellisés et Miloé)	87 000,00 €	62 368,95 €	970 000,00 €	989 266,10 €	883 000,00 €	926 897,15 €
-Action en faveur des licenciés "fidèles"	180 000,00 €	196 217,00 €				-196 217,00 €
-Aides exceptionnelles Covid ligues et CD		68 750,00 €				-68 750,00 €
-Subventions ANS			391 500,00 €	600 700,00 €	391 500,00 €	600 700,00 €
-Subventions ANS exceptionnelles (COVID)				132 800,00 €		132 800,00 €
-Subventions ANS relations internationales				9 450,00 €		9 450,00 €
-Autres subventions				6 760,00 €		6 760,00 €
-Ristournes ligues et CD	165 000,00 €	165 000,00 €			-165 000,00 €	-165 000,00 €
Assurance Licences AIAC	50 000,00 €	35 437,65 €			-50 000,00 €	-35 437,65 €
Totaux généraux	2 029 188,00 €	1 951 264,36 €	1 628 250,00 €	1 987 079,62 €	-400 938,00 €	35 815,26 €
		Dépenses réalisées		Recettes réalisées		

DOCUMENT N° 3 : BUDGET PREVISIONNEL 2022

Rubrique budgétaire	Suivi du Budget prévisionnel 2022					
	Dépenses prévisionnelles 2022	Dépenses réalisées	Recettes prévisionnelles 2022	Recettes réalisées	Soldes prévisionnels 2022	Solde réalisé
010 CNCCB	27 860,00 €		3 860,00 €		-24 000,00 €	0,00 €
020 Commission Médicale	38 500,00 €				-38 500,00 €	0,00 €
030 Sport aménagé	4 900,00 €				-4 900,00 €	0,00 €
040 Commission Féminines	1 000,00 €				-1 000,00 €	0,00 €
050 Commission Jeunes	36 000,00 €		13 000,00 €		-23 000,00 €	0,00 €
060 Secteur International	38 000,00 €				-38 000,00 €	0,00 €
070 Commission Nationale d'Arbitrage	11 000,00 €				-11 000,00 €	0,00 €
080 Commission Compétitions Fédérales	5 000,00 €				-5 000,00 €	0,00 €
09 Direction Technique	485 000,00 €		22 000,00 €		-463 000,00 €	0,00 €
-9921 Soutenir financièrement les SHN (AP)	90 000,00 €				-90 000,00 €	0,00 €
-09084001 Indemnités CTE (hors CO)	35 000,00 €				-35 000,00 €	0,00 €
-9923 PPF frais DTN DTNA, équipements, stages EF combat assaut, compétitions EF combat assaut	238 000,00 €				-238 000,00 €	0,00 €
-9924 Pôle Toulouse, cellule performance, collectif avenir	122 000,00 €		22 000,00 €		-100 000,00 €	0,00 €
10 Manifestations sportives	295 800,00 €		27 000,00 €		-268 800,00 €	0,00 €
11 Promotion Communication	90 000,00 €		45 000,00 €		-45 000,00 €	0,00 €
120 Secteur Formation	113 500,00 €		37 000,00 €		-76 500,00 €	0,00 €
130 Vie Fédérale	273 500,00 €		0,00 €		-273 500,00 €	0,00 €
130 Fonctionnement instances	85 000,00 €				-85 000,00 €	0,00 €
131 Structuration	188 500,00 €				-188 500,00 €	0,00 €
140 Vie Administrative	480 000,00 €		2 500,00 €		-477 500,00 €	0,00 €
150 Boutique fédérale	20 000,00 €		28 000,00 €		8 000,00 €	0,00 €
160 Commission Savate Bâton Défense	14 000,00 €		11 000,00 €		-3 000,00 €	0,00 €
170 Commission Savate Forme	2 000,00 €				-2 000,00 €	0,00 €
180 Commission Savate Pro	12 000,00 €				-12 000,00 €	0,00 €
290 Fin d'exercice (amortissements/provisions)	95 000,00 €		6 000,00 €		-89 000,00 €	0,00 €
980 Ressources générales	278 000,00 €		1 951 500,00 €		1 673 500,00 €	0,00 €
-Licences et affiliations (la dématérialisation est dans les dépenses ainsi que les ristournes aux clubs labellisés)	68 000,00 €		1 500 000,00 €		1 432 000,00 €	0,00 €
-Subventions MSS			371 500,00 €		371 500,00 €	0,00 €
-Autres subventions (digitalisation)			80 000,00 €			0,00 €
-Ristournes ligues et CD	165 000,00 €				-165 000,00 €	0,00 €
Assurance Licences AIAC	45 000,00 €				-45 000,00 €	0,00 €
Totaux généraux	2 321 060,00 €		2 146 860,00 €		-174 200,00 €	0,00 €

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.

49 RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE

75009 PARIS

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

édité le 13/03/2022

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.
BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 13/03/2022

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	173 266	129 686	43 580	1,07	47 452	1,17
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	1 323 477	515 620	807 857	19,90	844 620	20,74
Installations techniques, matériel & outillage industriels	70 796	65 317	5 480	0,13	11 955	0,29
Autres immobilisations corporelles	64 857	49 777	15 080	0,37	20 465	0,50
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	20		20	0,00	20	0,00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 620		1 620	0,04	1 620	0,04
TOTAL (I)	1 634 035	760 399	873 636	21,52	926 132	22,75
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	52 811		52 811	1,30	59 014	1,45
Avances & acomptes versés sur commandes	5 347		5 347	0,13	14 935	0,37
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	5 002		5 002	0,12	5 071	0,12
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	48 003		48 003	1,18	92 768	2,28
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	3 017 306		3 017 306	74,33	2 934 309	72,06
Charges constatées d'avance	57 359		57 359	1,41	39 563	0,97
TOTAL (II)	3 185 827		3 185 827	78,48	3 145 661	77,25
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 819 862	760 399	4 059 463	100,00	4 071 792	100,00

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.
BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 13/03/2022

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 280 028	56,17	2 057 435	50,53
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation	520 416	12,82	520 416	12,78
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	35 815	0,88	222 593	5,47
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	2 836 259	69,87	2 800 444	68,78
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	144 000	3,55	148 700	3,65
TOTAL (III)	144 000	3,55	148 700	3,65
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles			7 241	0,18
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	6 270	0,15	434	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 508	0,04	1 103	0,03
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	35 746	0,88	17 315	0,43
. Organismes sociaux	36 477	0,90	23 625	0,58
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			667	0,02
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 342	0,13	6 577	0,16
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	227 173	5,60	343 114	8,43
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	766 688	18,89	722 572	17,75
TOTAL(IV)	1 079 204	26,58	1 122 648	27,57
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	4 059 463	100,00	4 071 792	100,00

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A. COMPTE DE RESULTAT

page 4

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 13/03/2022

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	29 992		29 992	15,88	19 320	15,74	10 672	55,24	
Production vendue biens									
Production vendue services	158 834		158 834	84,12	103 420	84,26	55 414	53,58	
Chiffres d'Affaires Nets	188 826		188 826	100,00	122 740	100,00	66 086	53,84	

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			749 710	397,04	261 677	213,20	488 033	186,50
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			13 063	6,92	32 099	26,15	-19 036	-59,29
Autres produits			989 266	523,90	1 349 938	N/S	-360 672	-26,71
Total des produits d'exploitation (I)			1 940 865	N/S	1 766 453	N/S	174 412	9,87
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			19 176	10,16	14 938	12,17	4 238	28,37
Variation de stock (marchandises)			6 203	3,29	-9 132	-7,43	15 335	167,93
Achats de matières premières et autres approvisionnements			18 672	9,89	19 393	15,80	-721	-3,71
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			958 119	507,41	818 265	666,67	139 854	17,09
Impôts, taxes et versements assimilés			11 044	5,85	15 189	12,37	-4 145	-27,28
Salaires et traitements			264 439	140,04	292 070	237,96	-27 631	-9,45
Charges sociales			92 039	48,74	102 383	83,41	-10 344	-10,09
Dotations aux amortissements sur immobilisations			84 543	44,77	88 664	72,24	-4 121	-4,64
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant					22 500	18,33	-22 500	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges					143 632	117,02	353 145	245,87
Autres charges			496 777	263,09				
Total des charges d'exploitation (II)			1 951 012	N/S	1 507 901	N/S	443 111	29,39
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-10 147	-5,36	258 551	210,65	-268 698	-103,91
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			2 318	1,23	2 374	1,93	-56	-2,35
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			2 318	1,23	2 374	1,93	-56	-2,35
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			13	0,01	380	0,31	-367	-96,57
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements								
Total des charges financières (VI)			13	0,01	380	0,31	-367	-96,57
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			2 305	1,22	1 994	1,62	311	15,60
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-7 842	-4,14	260 545	212,27	-268 387	-103,00

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.
COMPTE DE RESULTAT

page 5

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 13/03/2022

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	43 897	23,25	1 174	0,96	42 723	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	43 897	23,25	1 174	0,96	42 723	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	240	0,13	39 126	31,88	-38 886	-99,38
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	240	0,13	39 126	31,88	-38 886	-99,38
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	43 657	23,12	-37 952	-30,91	81 609	215,03
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 987 080	N/S	1 770 000	N/S	217 080	12,26
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 951 264	N/S	1 547 407	N/S	403 857	26,10
RÉSULTAT NET	35 815	18,97	222 593	181,35	-186 778	-83,90
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.
BILAN ACTIF

page 6

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2022

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	173 266	129 686	43 580	1,07	47 452	1,17
205000 BREVETS ET LICENCES	173 266		173 266	4,27	159 496	3,92
280500 AMORT BREVETS ET LICENCES		129 686	-129 686	-3,18	-112 044	-2,74
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	1 323 477	515 620	807 857	19,90	844 620	20,74
213000 CONSTRUCTIONS	368 084		368 084	9,07	368 084	9,04
213100 CONSTRUCTIONS RE-EVALUATION	520 416		520 416	12,82	520 416	12,78
213500 INSTALLATIONS AGENCEMENTS CONSTRUCT	434 977		434 977	10,72	418 032	10,27
281300 AMORT CONSTRUCTIONS		170 416	-170 416	-4,19	-163 054	-3,99
281310 AMORT CONST REEVALUEES		158 592	-158 592	-3,90	-144 495	-3,54
281400 AMORT AGENCEMENTS INSTALLATIONS		186 612	-186 612	-4,59	-154 363	-3,78
Installations techniques, matériel & outillage industriels	70 796	65 317	5 480	0,13	11 955	0,29
215400 MATERIEL ET OUTILLAGE	70 796		70 796	1,74	70 796	1,74
281500 AMORT MATERIEL ET OUTILLAGE		65 317	-65 317	-1,60	-58 841	-1,44
Autres immobilisations corporelles	64 857	49 777	15 080	0,37	20 465	0,50
218300 MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	64 857		64 857	1,60	63 524	1,56
281800 AMORT MATERIEL ET MOBILIER DE BUR.		49 777	-49 777	-1,22	-43 059	-1,05
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	20		20	0,00	20	0,00
261000 TITRES DE PARTICIPATION	20		20	0,00	20	0,00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 620		1 620	0,04	1 620	0,04
275000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	440		440	0,01	440	0,01
275100 FONDS DE ROULEMENT	1 180		1 180	0,03	1 180	0,03
TOTAL (I)	1 634 035	760 399	873 636	21,52	926 132	22,75
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	52 811		52 811	1,30	59 014	1,45
370000 STOCKS DE MARCHANDISES	41 041		41 041	1,01	48 888	1,20
370100 STOCK GANTS METAL BOXE CAVE	11 770		11 770	0,29	10 126	0,25
Avances & acomptes versés sur commandes	5 347		5 347	0,13	14 935	0,37
409100 AVANCES ET ACOMPTES FOURNISSEURS	5 347		5 347	0,13	14 935	0,37
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	5 002		5 002	0,12	5 071	0,12
425000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	5 002		5 002	0,12	5 071	0,12
. Organismes sociaux						

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A. BILAN ACTIF

page 7

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2022

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	48 003		48 003	1,18	92 768	2,28
448700 TAXE SALAIRE - ACTIVITE PARTIE	17 321		17 321	0,43	35 325	0,87
468700 PRODUITS A RECEVOIR	30 682		30 682	0,76	57 443	1,41
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	3 017 306		3 017 306	74,33	2 934 309	72,06
512000 CIC					136	0,00
512100 LIVRET PARTENAIRE ASSOCIATION	2 802 318		2 802 318	69,03	2 802 374	68,82
512300 CREDIT MUTUEL COMPTE COURANT	142 948		142 948	3,52	119 581	2,94
512400 CREDIT MUTUEL COMPTE LICENCES	35 049		35 049	0,86	1 318	0,03
512500 CREDIT MUTUEL COMPTE BOUTIQUE	32 492		32 492	0,80	10 098	0,25
512501 CREDIT MUTUEL COMPTE COMPETITIONS	3 773		3 773	0,09		
531000 CAISSE	724		724	0,02	802	0,02
Charges constatées d'avance	57 359		57 359	1,41	39 563	0,97
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	57 359		57 359	1,41	39 563	0,97
TOTAL (II)	3 185 827		3 185 827	78,48	3 145 661	77,25
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 819 862	760 399	4 059 463	100,00	4 071 792	100,00

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A. BILAN PASSIF

page 8

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2022

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 280 028	56,17	2 057 435	50,53
101000 FONDS ASSOCIATIFS	2 280 028	56,17	2 057 435	50,53
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation	520 416	12,82	520 416	12,78
105000 ECARTS DE RE-EVALUATION	520 416	12,82	520 416	12,78
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	35 815	0,88	222 593	5,47
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	2 836 259	69,87	2 800 444	68,78
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	144 000	3,55	148 700	3,65
158000 AUTRES PROVISIONS RISQUES & CHARGES	144 000	3,55	148 700	3,65
TOTAL (III)	144 000	3,55	148 700	3,65
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles			7 241	0,18
161000 EMPRUNT TRAVAUX SIEGE			7 241	0,18
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	6 270	0,15	434	0,01
512600 CARTE CME MR DHUMEZ	2 964	0,07	312	0,01
512700 CARTE CME MR MARDARGENT	102	0,00	69	0,00
512800 CARTE CME MR SUISSE	3 204	0,08	52	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 508	0,04	1 103	0,03
401007 LA POSTE	1 508	0,04	1 103	0,03
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	35 746	0,88	17 315	0,43
428200 PROVISIONS POUR CP	21 071	0,52	17 315	0,43
428600 SALAIRES A PAYER	14 675	0,36		
. Organismes sociaux	36 477	0,90	23 625	0,58
431000 URSSAF	12 697	0,31	10 213	0,25
437100 HUMANIS RETRAITE COMPLEMENTAIRE	7 606	0,19	5 025	0,12
437300 CHORUM PREVOYANCE	878	0,02	941	0,02
438200 CHARGES SUR CP	9 060	0,22	7 446	0,18
438600 CHARGES SOCIALES S/SALAIRES A PAYER	6 236	0,15		

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A.
BILAN PASSIF

page 9

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2022

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
. Etat, impôts sur les bénéfices			667	0,02
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			250	0,01
445510 TVA A PAYER			417	0,01
445710 TVA ENCAISSEE				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 342	0,13	6 577	0,16
442100 PRELEVEMENTS A LA SOURCE	2 069	0,05	1 974	0,05
448100 FORMATION EN ALTERNANCE A PAYER	3 273	0,08	4 603	0,11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	227 173	5,60	343 114	8,43
468600 CHARGES A PAYER	227 173	5,60	343 114	8,43
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	766 688	18,89	722 572	17,75
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	766 688	18,89	722 572	17,75
TOTAL(IV)	1 079 204	26,58	1 122 648	27,57
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	4 059 463	100,00	4 071 792	100,00

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A. COMPTE DE RESULTAT

page 10

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2022

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2021
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2020
(12 mois)

Variation
absolue
(12 / 12)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	29 992		29 992	15,88	19 320	15,74	10 672	55,24
707000 VENTES DE MARCHANDISES	29 992		29 992	15,88	19 320	15,74	10 672	55,24
Production vendue biens								
Production vendue services	158 834		158 834	84,12	103 420	84,26	55 414	53,58
706001 PARTICIPATIONS BEES SHN					4 200	3,42	-4 200	-100,00
706002 RECETTES ET GESTION EXAMEN	1 423		1 423	0,75	1 117	0,91	306	27,39
706003 RECETTES STAGES	20 670		20 670	10,95	7 590	6,18	13 080	172,33
706004 RECETTES PARTENARIAT	61 942		61 942	32,80	49 527	40,35	12 415	25,07
706006 DROITS D'INSCRIPTION COMPET	11 840		11 840	6,27	7 180	5,85	4 660	64,90
706007 RECETTES ORGANISME DE FORM	35 624		35 624	18,87	16 711	13,61	18 913	113,18
708000 PARTICIPATIONS PÔLES	27 335		27 335	14,48	17 095	13,93	10 240	59,90
Chiffres d'Affaires Nets	188 826		188 826	100,00	122 740	100,00	66 086	53,84

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation		749 710	397,04		261 677	213,20	488 033	186,50
740000 SUBVENTIONS MJS C.O.		600 700	318,12		261 300	212,89	339 400	129,89
740100 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ANS		132 800	70,33				132 800	N/S
740200 AUTRES SUBVENTIONS		6 760	3,58		377	0,31	6 383	N/S
740900 CREDITS MJS RELATIONS INTERNATIONAL		9 450	5,00				9 450	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges		13 063	6,92		32 099	26,15	-19 036	-59,29
781000 REPRISES AMORTISSEMENTS PROVISIONS		4 700	2,49		26 277	21,41	-21 577	-82,10
791100 TRANSFERT DE CHARGES		8 363	4,43		5 822	4,74	2 541	43,64
Autres produits		989 266	523,90		1 349 938	N/S	-360 672	-26,71
756100 RECETTES LICENCES		934 234	494,76		1 349 938	N/S	-415 704	-30,78
756200 RECETTES AFF ET REAFF		55 032	29,14				55 032	N/S
Total des produits d'exploitation (I)		1 940 865	N/S		1 766 453	N/S	174 412	9,87
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		19 176	10,16		14 938	12,17	4 238	28,37
607000 ACHATS DE MARCHANDISES		19 176	10,16		14 938	12,17	4 238	28,37
Variation de stock (marchandises)		6 203	3,29		-9 132	-7,43	15 335	167,93
603700 VARIATIONS DE STOCKS		6 203	3,29		-9 132	-7,43	15 335	167,93
Achats de matières premières et autres approvisionnements		18 672	9,89		19 393	15,80	-721	-3,71
602200 FOURNITURES CONSOMMABLES		18 672	9,89		19 393	15,80	-721	-3,71
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes		958 119	507,41		818 265	666,67	139 854	17,09
604000 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES		12 881	6,82		6 383	5,20	6 498	101,80
604100 EXAMENS MEDICAUX		3 582	1,90		8 094	6,59	-4 512	-55,73
605000 ACHATS DE MATERIELS		8 400	4,45		35 919	29,26	-27 519	-76,60
605100 DOTATIONS EN MATERIELS		80 832	42,81		39 432	32,13	41 400	104,99
606100 EDF GDF		3 671	1,94		1 726	1,41	1 945	112,69
606300 PETIT EQUIPEMENT		44 716	23,68		5 706	4,65	39 010	683,67
611000 SOUS TRAITANCE GENERALE		17 542	9,29		22 594	18,41	-5 052	-22,35
613000 LOCATIONS LOGICIELS		5 887	3,12		4 489	3,66	1 398	31,14
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES		26 144	13,85		13 445	10,95	12 699	94,45
613500 LOCATIONS MOBILIERES		23 203	12,29		14 667	11,95	8 536	58,20
613510 LOCATION VEHICULE DE SERVICE		5 788	3,07		5 788	4,72	0,00	0,00
614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE		8 650	4,58		9 856	8,03	-1 206	-12,23
615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS		1 165	0,62		3 659	2,98	-2 494	-68,15
615600 MAINTENANCE		23 945	12,68		25 774	21,00	-1 829	-7,09
616000 PRIMES D'ASSURANCE		36 365	19,26		84 056	68,48	-47 691	-56,73
618100 DOCUMENTATION GENERALE		1 678	0,89		1 025	0,84	653	63,71
618500 COLLOQUES ET SEMINAIRES		6 988	3,70		3 638	2,96	3 350	92,08
622000 RISTOURNES SUR LIC AUX LIGUES		110 000	58,25		109 816	89,47	184	0,17

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A. COMPTE DE RESULTAT

page 11

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2022

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
622100 COMM S/ACHATS TR	1 029	2 858	-1 829	-63,99
622200 COMMISSIONS SUR VENTES		1	-1	-100,00
622300 RISTOURNES AUX CD	55 000	55 184	-184	-0,32
622600 HONORAIRES MEDICAUX	19 418	1 435	17 983	N/S
622610 AUTRES HONORAIRES	18 197	50 087	-31 890	-63,66
622700 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	100	2 633	-2 533	-96,19
622800 FRAIS DE FORMATION	1 800	4 200	-2 400	-57,13
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	27 403	20 869	6 534	31,31
623400 OBJETS PROMOTIONNELS	6 917	17 595	-10 678	-60,68
623700 IMPRIMERIE	11 311	3 168	8 143	257,04
623800 DONS ET POURBOIRES	610	711	-101	-14,20
624200 FRAIS DE PORT SUR ACHATS	1 227		1 227	N/S
625000 FRAIS DEPL HEBGT REST INSTANCES	111 365	91 105	20 260	22,24
625100 ACCOMPAGNATEURS/COACHS	10 956	1 526	9 430	617,96
625200 TIREURS ET STAGIAIRES	146 844	65 970	80 874	122,59
625300 OFFICIELS	28 353	14 254	14 099	98,91
625400 CADRES DE STAGES	18 556	16 166	2 390	14,78
625500 VACATIONS OFFICIELS	14 160	4 645	9 515	204,84
625600 VACATIONS CADRES DE STAGES	6 395	7 895	-1 500	-18,99
625700 VACATIONS DIVERSES	1 150	685	465	67,88
626100 TELEPHONE	9 961	14 281	-4 320	-30,24
626200 TIMBRES	12 511	11 256	1 255	11,15
627800 FRAIS BANCAIRES	6 110	4 272	1 838	43,02
628100 COTISATIONS	27 310	31 404	-4 094	-13,03
Impôts, taxes et versements assimilés	11 044	15 189	-4 145	-27,28
631100 TAXE SUR LES SALAIRES	2 268	4 629	-2 361	-50,99
631300 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	3 900	4 603	-703	-15,26
635200 TAXE FONCIERE	2 236	2 147	89	4,15
635900 REDEVANCES SALLES VP		1 185	-1 185	-100,00
637000 AUTRES IMPOTS	2 640	2 624	16	0,61
Salaires et traitements	264 439	292 070	-27 631	-9,45
641100 SALAIRES BRUTS	238 151	254 591	-16 440	-6,45
641200 CONGES PAYES	3 755	-1 286	5 041	391,99
641400 INDEMNITES AVANTAGES DIV PERSONNEL	12 617	7 925	4 692	59,21
641500 INDEMNITES STAGIAIRE	9 916	888	9 028	N/S
641600 INDEMNITE SERVICE CIVIQUE		581	-581	-100,00
641700 INTERESSEMENT PERSONNEL		29 371	-29 371	-100,00
Charges sociales	92 039	102 383	-10 344	-10,09
645100 URSSAF	53 267	57 235	-3 968	-6,92
645200 MUTUELLE OCIANE/HARMONIE	4 580	4 191	389	9,28
645300 VAUBAN HUMANIS RETRAITE	13 029	13 254	-225	-1,69
645400 HARMONIE/CHORUM PREVOYANCE	1 636	1 743	-107	-6,13
645600 PROV CP A PAYER	1 615	-1 855	3 470	187,06
645610 CHARGES SOCIALES A PAYER SUR SAL	6 236		6 236	N/S
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	848	970	-122	-12,57
648100 PRIMES TRANSPORT	2 557	3 196	-639	-19,98
648200 CHEQUES CADEAUX PERSONNEL	800		800	N/S
648300 TICKETS RESTAURANT	7 470	23 650	-16 180	-68,40
Dotations aux amortissements sur immobilisations	84 543	88 664	-4 121	-4,64
681100 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	84 543	88 664	-4 121	-4,64
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges		22 500	-22 500	-100,00
681500 DOTATIONS PROV RISQUES ET CHARGES		22 500	-22 500	-100,00
Autres charges	496 777	143 632	353 145	245,87
651100 REDEVANCES BREVETS LICENCES LOGICIE	3 080	1 127	1 953	173,29
654100 PERTES SUR EXERCICE EN COURS		1 902	-1 902	-100,00
654400 PERTES S/EXERCICES ANTERIEURS	11 326		11 326	N/S
657100 AP CNOSF	70 000	65 000	5 000	7,69
657200 PRIMES A LA PERFORMANCE	45 000	25 000	20 000	80,00

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE BOXE FRANCAISE ET D.A. COMPTE DE RESULTAT

page 12

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2022

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
657300 AIDES VERSEES PAR L'ORGANISME	367 371	194,56	50 603	41,23	316 768	625,99
Total des charges d'exploitation (II)	1 951 012	N/S	1 507 901	N/S	443 111	29,39
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-10 147	-5,36	258 551	210,65	-268 698	-103,91
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	2 318	1,23	2 374	1,93	-56	-2,35
768000 PRODUITS FINANCIERS	2 318	1,23	2 374	1,93	-56	-2,35
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	2 318	1,23	2 374	1,93	-56	-2,35
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	13	0,01	380	0,31	-367	-96,57
661100 INTERETS DES EMPRUNTS	13	0,01	380	0,31	-367	-96,57
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	13	0,01	380	0,31	-367	-96,57
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	2 305	1,22	1 994	1,62	311	15,60
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-7 842	-4,14	260 545	212,27	-268 387	-103,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	43 897	23,25	1 174	0,96	42 723	N/S
771100 PRODUITS S/EXERCICE EN COURS	201	0,11	1	0,00	200	N/S
772000 PRODUITS S/EX ANTERIEURS	43 696	23,14	1 173	0,96	42 523	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	43 897	23,25	1 174	0,96	42 723	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	240	0,13	39 126	31,88	-38 886	-99,38
671000 CHARGES EXCEPTIONNELLES S/EX ANTERI			37 765	30,77	-37 765	-100,00
671100 CHARGES EXCEPTIONNELLES EX EN COURS	240	0,13	484	0,39	-244	-50,40
671200 CHARGES DE CO-PROPRIETE			876	0,71	-876	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	240	0,13	39 126	31,88	-38 886	-99,38
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	43 657	23,12	-37 952	-30,91	81 609	215,03
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 987 080	N/S	1 770 000	N/S	217 080	12,26
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 951 264	N/S	1 547 407	N/S	403 857	26,10
RÉSULTAT NET	35 815 Bénéfice	18,97	222 593 Bénéfice	181,35	-186 778	-83,90
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Renaud ROCH
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Maître en Droit des Affaires
9, boulevard du Château – 9200 NEUILLY
01 47 63 99 36
renaud.roch@orange.fr

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE,
BOXE FRANCAISE ET DA
Siège social : 49 rue du Faubourg Poissonnière,
75009, Paris
Association (Loi 1901)

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames et Messieurs les Membres de la Fédération,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fédération de Savate, Boxe Française et D.A.** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

I – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{ER} janvier 2021** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III– VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, la direction nous a fait savoir que l'on pouvait considérer que la crise sanitaire avait considérablement impacté à la baisse le nombre de licenciés et les recettes correspondantes, impact compensé par l'augmentation des subventions, mais que cette baisse pouvait être considérée comme circonscrite.

IV– RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de sortie de crise sanitaire liée au COVID-19.

V– RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 30 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes

Renaud ROCH

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a large, stylized loop above it.

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SAVATE BOXE FRANÇAISE & DISCIPLINES ASSOCIÉES